



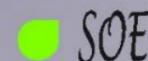
Projet de centrale photovoltaïque au sol

Commune : Niort (79)

Résumé non technique de l'étude d'impact

Seur Vallon

EI 3135
Novembre 2022



Siège social :
28 bis rue du Cdt Chatinières
82100 CASTELSARRASIN
Tél : 05.63.04.43.81

Agences :
16 A rue Pérignon 221 avenue de la Liberté
31330 GRENADE 86180 BRUXEROLLES
Tél : 09.88.06.02.52 Tél : 09.88.58.99.87

site : www.soe-conseil.com

e-mail : contact@soe-conseil.fr

SARL au capital de 10 000 euros - RCS Montauban 488 346 180 - N° de gestion 2006 B 67
SIRET 488 346 180 000 26 - TVA Fr2248834618

Sommaire général du dossier

1. Présentation du maître d'ouvrage et des auteurs de l'étude d'impact	3
1.1. LE MAITRE D'OUVRAGE	3
1.2. LES AUTEURS DE L'ETUDE D'IMPACT	4
2. Description du projet	5
2.1. LE SITE D'IMPLANTATION DU PROJET	5
2.2. LE PROJET TECHNIQUE	7
3. État Initial de l'environnement	10
3.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE	10
3.2. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	12
3.3. MILIEU PHYSIQUE	13
3.3.1. Climat	13
3.3.2. Topographie et contexte géologique	13
3.3.3. Eaux superficielles, souterraines et zones humides	14
3.4. FAUNE, FLORE ET HABITATS NATURELS	15
3.4.1. Zones naturelles signalées d'intérêt ou réglementées	15
3.4.2. Inventaires écologiques	17
3.5. PAYSAGE	18
3.5.1. Aire d'étude éloignée	18
3.5.2. Aire d'étude intermédiaire	18
3.5.3. Aire d'étude rapprochée et enjeux paysagers	18
3.5.4. Sites, paysages et patrimoine	21
Les enjeux visuels	23
3.6. CONTEXTE ECONOMIQUE ET HUMAIN	24
3.6.1. Population et habitat	24
3.6.2. Activités économiques	24
3.6.3. Activités industrielles	24
3.6.4. Activités agricoles	24
3.6.5. Voisinage	24
3.6.6. Hébergement, loisirs et activités touristiques	26
3.6.7. Infrastructures de transport	26
3.7. QUALITE DE VIE ET COMMODITE DU VOISINAGE	26
3.7.1. Contexte sonore	26
3.7.2. Vibrations	26
3.7.3. Qualité de l'air, odeurs, poussières	26
3.7.4. Émissions lumineuses	26
3.7.5. Hygiène et salubrité publique	26
3.7.6. Réseaux divers	26
3.8. CONCLUSION : LES SENSIBILITES DU SITE ETUDIE	27
4. Incidences du projet sur l'environnement et mesures de protection	28
5. Vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs	37
6. Incidences du projet sur le climat et vulnérabilité dU projet au changement climatique	38
7. Effets du projet sur la santé des populations locales	39
8. Analyse du cumul des incidences dU projet avec d'autres projets existants ou approuvés	39
9. Analyse comparative	41
10. Choix du projet retenu	42
10.1. HISTORIQUE DU PROJET SOLAIRE ET CHOIX DU SITE	42

10.2. LE CHOIX DU PARTI D'AMENAGEMENT	43
10.3. LES VARIANTES ETUDIEES	43

Table des planches graphiques

PLANCHE 1. Carte de situation du projet final	5
PLANCHE 2. Photographie aérienne du projet final	6
PLANCHE 3. Situation cadastrale du projet final	6
PLANCHE 4. Plan d'implantation du projet	9
PLANCHE 5. Structure de la ZIP et ses abords	19
PLANCHE 6. Eléments fondateurs du paysage	20
PLANCHE 7. Eléments patrimoniaux	22
PLANCHE 8. Synthèse des enjeux visuels du secteur	23
PLANCHE 9. Registre Parcellaire Graphique 2020	25
PLANCHE 10. Voisinage	25
PLANCHE 11. Version définitive du projet	44

1. .PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE ET DES AUTEURS DE L'ETUDE D'IMPACT

1.1. Le maître d'ouvrage

La société SEUR VALLON est une société de projet qui a été créée par SEOLIS PROD et URBASOLAR pour porter le projet de centrale photovoltaïque située au lieu-dit « Vallée d'Arty », sur la commune de Niort.

La société SEUR VALLON est codétenue par SEOLIS PROD et par URBASOLAR.

Le dossier de permis de construire, la réponse à l'appel d'offres de la commission de régulation de l'énergie (CRE), ainsi que toutes les demandes d'autorisations administratives et électriques seront déposées au nom de SEUR VALLON.

Le groupe URBASOLAR est un acteur incontournable du solaire photovoltaïque et, à ce titre, a pour ambition de contribuer significativement au développement à grande échelle de cette énergie de façon qu'elle assure une part prépondérante des besoins énergétiques de l'humanité.

URBASOLAR est filiale du groupe AXPO.

Plus grand producteur suisse d'énergie renouvelable, le groupe AXPO est un distributeur d'énergie, leader européen du marché des énergies renouvelables, spécialiste du négoce de l'énergie et du développement de solutions énergétiques sur mesure pour ses clients. Détenue par les cantons suisses, le groupe est un acteur du développement des territoires. Il dessert en toute fiabilité plus de 3 millions de personnes et plusieurs milliers d'entreprises en Suisse et dans plus de 32 pays d'Europe.

URBASOLAR exploite à ce jour en France un parc de 428,6 MWC constitué de 53 centrales solaires.

Basés à Montpellier en France, nous disposons d'agences à Paris, Lyon, Aix-en-Provence, Toulouse, Nantes, Metz et Bordeaux.

Le groupe URBASOLAR consacre chaque année 3% de son chiffre d'affaires à la R&D. Les actions de R&D sont menées en interne par un service dédié au sein de la direction technique, avec la participation active d'autres collaborateurs qui interviennent sur certains programmes ciblés (bureau d'études, exploitation, informatique, ...).

Les programmes de R&D portent notamment sur les bâtiments intelligents et l'autoconsommation, les smart-grids, l'innovation des composants ou bien l'hydrogène vert.

La majorité de ces programmes est menée en partenariat avec des institutions publiques (centres de recherche, laboratoires, universités), des entreprises privées (fabricants de composants, consommateurs industriels, ...) ou encore des pôles de compétitivité.

On peut citer le partenariat avec le groupe La Poste portant sur l'expérimentation de la recharge de véhicules électriques à hydrogène par de l'énergie photovoltaïque, avec une gestion des logiques de charge ou bien encore les travaux menés avec le CEA et l'INES.

Les actions de R&D réalisées par URBASOLAR ont permis la mise en œuvre de solutions opérationnelles qui ont contribué à la croissance du groupe et de la filière.

URBASOLAR est engagé dans une politique de développement durable et mène des actions spécifiques sur chacun des trois piliers : **Environnemental, Social et Sociétal.**

URBASOLAR est membre de PV CYCLE depuis 2009, et fait partie des membres fondateurs de SOREN (anciennement PV CYCLE France), créée début 2014.

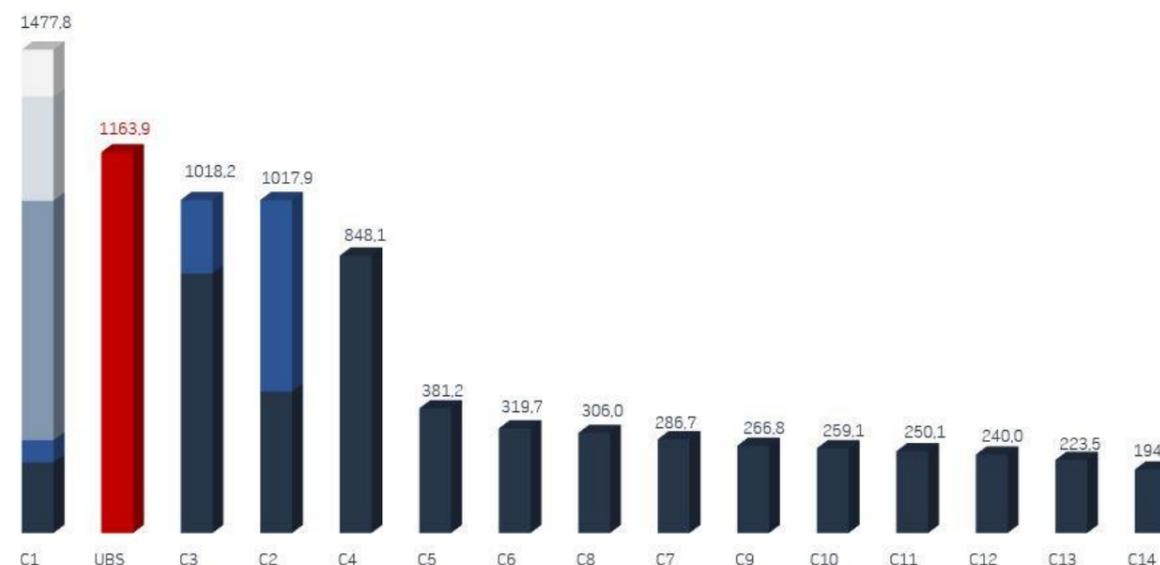
Le groupe URBASOLAR est un des principaux lauréats des appels d'offres nationaux depuis leur création en 2012, que ce soit sur les projets de grande puissance (supérieurs à 250 kWc) ou sur les projets de plus petite puissance (AOS : entre 100 et 250 kWc).

Organisé en interne avec une cellule dédiée, URBASOLAR dispose d'un grand savoir-faire en matière de montage de dossiers d'Appels d'Offres.

La qualité de ses réponses que ce soit sur le plan technique, innovant, environnemental ou économique, alliée à sa solidité financière lui ont permis d'obtenir d'excellents résultats lors des différentes sessions.

Sur les dernières sessions **URBASOLAR se classe en 2^{ème} position au niveau national avec plus de 1 GW remportés.**

Grâce à la qualité de ses dossiers et au savoir-faire de l'entreprise, **URBASOLAR affiche un taux de transformation de 90% sur ses projets lauréats.**



Résultats cumulés des Appels d'Offres gouvernementaux CRE1 à CRE4.10 + CRE4.11 à 13 Bât, PPE2.1, incluant ZNI, Innovation, Neutre et Fessenheim). En MW



1.2. Les auteurs de l'étude d'impact

L'étude d'impact du présent projet a été réalisée par le bureau d'études en environnement, Sud-Ouest Environnement Ingénierie Conseil (SOE) – 28 bis du Commandant Chatinières – 82100 CASTELSARRASIN (adresse du siège social), sous la responsabilité d'URBA 392.

Les inventaires écologiques, la rédaction du volet « Milieux naturels, faune et flore » et la délimitation des zones humides ont été assurés par la société CERA Environnement – 90 rue des Mésanges 79360 BEAUVOIR-SUR-NIORT.

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Le site d'implantation du projet

Le projet de parc photovoltaïque au sol se situe en région Nouvelle-Aquitaine, dans le département des Deux-Sèvres, sur le territoire de la commune de Niort.

Ces terrains ont anciennement et en partie fait l'objet d'activités industrielles (ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux), fermée en 2004, puis réaménagée, sous suivi post-exploitation jusqu'en 2035¹ (*a minima*).

La surface clôturée du projet est d'environ 3,1 ha (soit un linéaire de clôture d'environ 903 m).

Les terrains du projet solaire ont pour coordonnées géographiques approchées (en leur centre), dans le système Lambert 93 :

X = 421 582 m
Y = 6 289 476 m
Z = 46 à 56 m NGF

Note : L'emprise finalement retenue pour le projet est différente de l'emprise étudiée dans l'état initial de l'environnement, notamment pour prendre en compte les principaux enjeux environnementaux relevés et les éviter, conformément à la doctrine ERC.² En effet, le projet final a été réduit d'environ 30 % par rapport à la zone d'implantation potentielle (réduction équivalente à 1,3 ha).

Cette zone d'implantation potentielle correspond à la zone d'étude prise en compte dans le cadre de l'état initial ; plus large que l'emprise clôturée du projet final afin d'étudier un périmètre plus étendu et ainsi bien prendre en compte toutes les contraintes environnementales dès la phase de conception du projet.



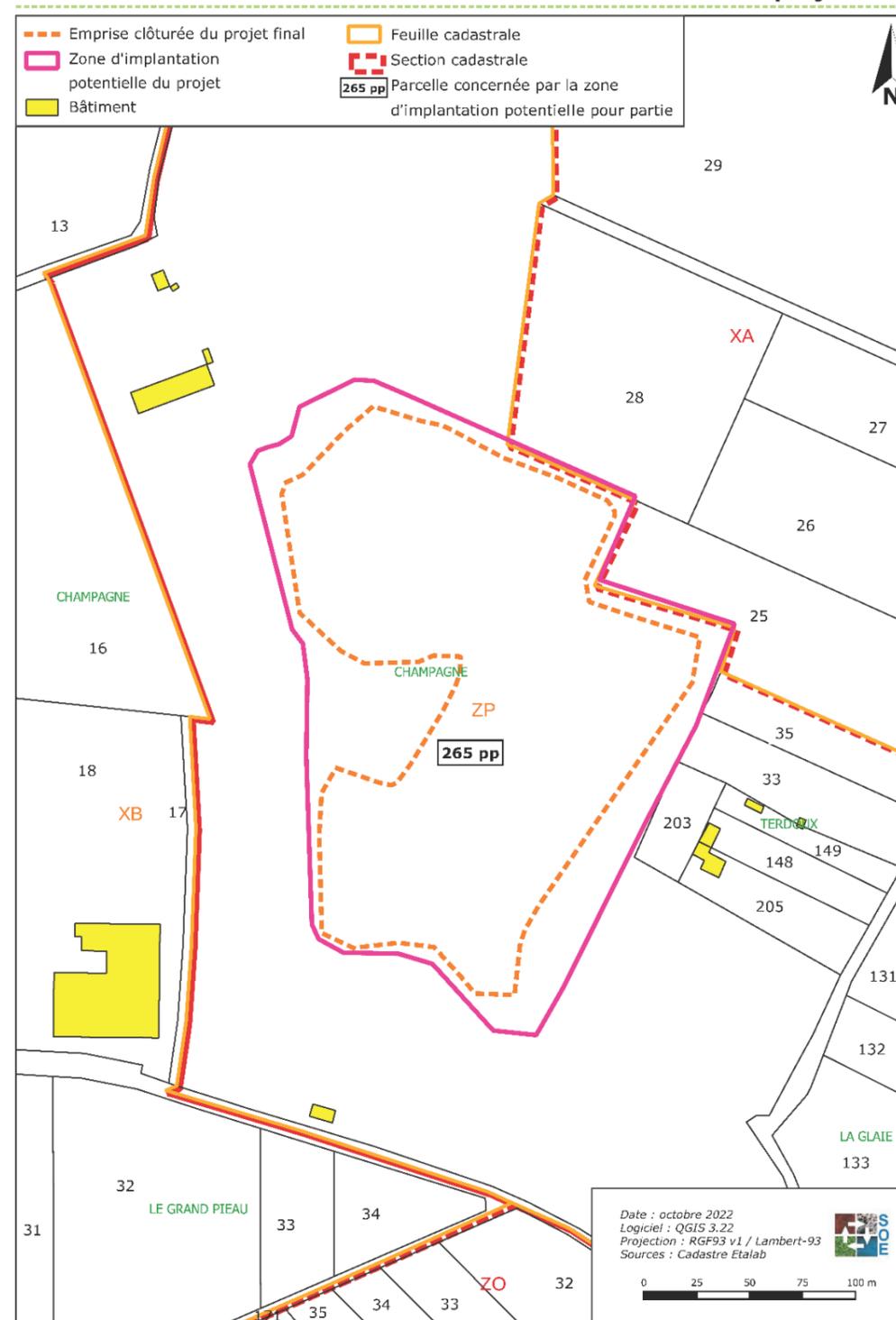
¹ D'après l'AP n°5727 du 4 Janvier 2007

² Eviter Réduire Compenser

Photographie aérienne du projet final

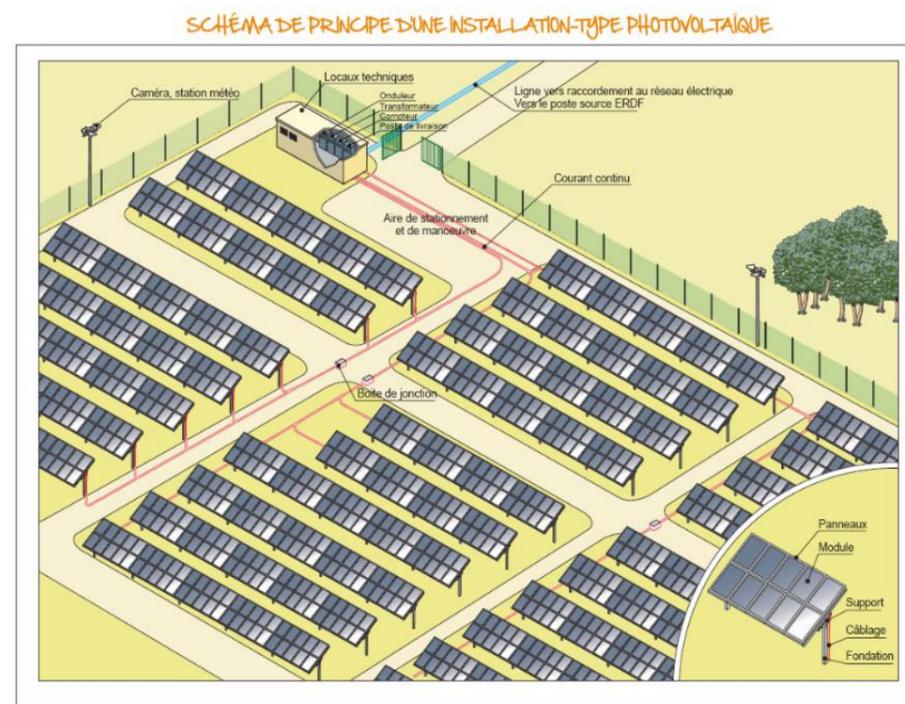


Situation cadastrale du projet final



2.2. Le projet technique

Une centrale photovoltaïque au sol est constituée de différents éléments : des modules solaires photovoltaïques, des structures support, des câbles de raccordement, des locaux techniques comportant onduleurs, transformateurs, matériels de protection électrique, un poste de livraison pour l'injection de l'électricité sur le réseau, un local maintenance, une clôture et des accès.



Principe d'implantation d'une centrale solaire

(Source : Guide méthodologique de l'étude d'impact d'une centrale PV au sol, 2011)

La durée d'exploitation du parc photovoltaïque de Niort présentant une **surface clôturée 3,1 ha**, sera de 30 ans.

Les modules solaires (de type cristallin ou couche mince) seront installés sur des **structures support fixes**, en acier galvanisé, orientées vers le Sud et inclinées à environ 15° pour maximiser l'énergie reçue du soleil.

Les châssis seront dimensionnés de façon à résister aux charges de vent et de neige, propres au secteur. Ils s'adapteront aux pentes et/ou aux irrégularités du terrain, de manière à limiter au maximum tout terrassement.

Le projet sera constitué de :

- 1 poste de livraison qui assurera la jonction entre le réseau de GEREDIS et les protections de découplage, d'une surface de 13m² ;
- 1 poste de transformation d'une superficie unitaire de 13m² ;
- 1 local de maintenance, de 15 m².

L'**onduleur** est un équipement électrique permettant de transformer un courant continu (généré par les modules) en un courant alternatif utilisé sur le réseau électrique français et européen.

Le **transformateur**, quant à lui pour rôle d'élever la tension du courant pour limiter les pertes lors de son transport jusqu'au point d'injection au réseau électrique. Le transformateur est adapté de façon à relever la tension de sortie requise au niveau du poste de livraison en vue de l'injection sur le réseau électrique (HTA ou HTB).

L'électricité produite, après avoir été éventuellement rehaussée en tension, est injectée dans le réseau électrique français au niveau du **poste de livraison** qui se trouve dans un local spécifique à l'entrée du site. Ce poste en préfabriqué intégrera tous les équipements de raccordement au réseau de distribution publique. Il abritera les cellules moyennes tension de protection des transformateurs, ainsi que le matériel de supervision.

D'autres installations seront également mises en place :

- une clôture grillagée de 2 m de hauteur, établie en périphérie du site (sur un linéaire de 900 m) ;
- une piste de circulation interne de 5 m de large en partie enherbée ;
- un portail fermé à clef en permanence (positionné à l'entrée au nord) ;
- un système de surveillance composé de 6 caméras ;
- des extincteurs et 2 citernes de 60 m³ garantissant la sécurité incendie.

L'électricité produite en moyenne tension au niveau de l'unité sera probablement raccordée au niveau du poste-source de Sainte-Pezenne, distant d'environ 2 km avec les terrains du projet. La production électrique de l'installation sera continuellement transférée dans sa totalité sur le réseau public de distribution d'électricité. Le tracé sera préférentiellement effectué le long des routes existantes.

Le projet intègre diverses mesures paysagères (conservation des haies, choix des coloris, implantation du local technique et du poste de transformation à distance de la route bordant le site à l'est, etc...) permettant une bonne insertion paysagère dans son environnement.

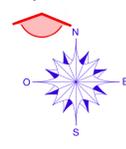
Concernant **les types et quantités de résidus et d'émissions attendus**, on notera que :

- Mode d'approvisionnement en eau et rejet d'eaux usées :
 - En phase travaux : une base de vie dotée de citerne d'eau et d'un système d'assainissement autonome seront installés en phase chantier ;
 - En phase exploitation : le fonctionnement de la centrale ne nécessitera aucune utilisation d'eau et ne sera à l'origine d'aucun rejet d'eau usée. Le mode de gestion des eaux pluviales sera conservé (les noues, fossés et avaloirs présents sur le site seront curés et remis en état) et 2 noues à redents seront aménagées n bordure sud-ouest et sud-est.
- Emissions atmosphériques :
 - Poussières :
 - En phase travaux : les émissions de poussières ne sont pas quantifiables. Elles sont essentiellement liées à la circulation des engins.
 - En phase de fonctionnement du parc, seul le passage des véhicules d'entretien et les opérations de maintenance pourraient être à l'origine d'envol de poussière.

- GES :
 - En phase travaux : les rejets de CO₂ seraient d'environ 606 kg/CO₂ pour 7 mois (sur la base d'environ 140 jours ouvrés travaillés).
 - En phase exploitation : le parc photovoltaïque ne rejettera aucune émission polluante pendant son fonctionnement. Au contraire, il permettra de contribuer à la réduction de plusieurs tonnes de gaz à effet de serre.
- Vibrations :
 - En phase travaux : les vibrations liées au passage des poids-lourds sont ressenties à 2-3 m sur les voiries.
 - En phase d'exploitation, le site ne sera à l'origine d'aucune vibration.
- Déchets produits :
 - En phase travaux : les déchets qui seront produits sur le site seront engendrés par la préparation du site et notamment les travaux de nettoyage des végétaux et de déblais, l'entretien courant (journalier) des engins et les petites réparations³, les emballages de protection utilisés durant l'acheminement de certains éléments fragiles, la présence du personnel.
 - En phase exploitation : lors de la phase d'exploitation, les déchets générés sur le site seront essentiellement liés à l'entretien des espaces verts et à la maintenance des installations du parc.
- Emissions sonores :
 - En phase travaux : durant les phases de chantier, les engins de construction, la manipulation du matériel pour le montage des installations et la circulation des camions d'approvisionnement entraîneront des nuisances sonores dans le secteur.
 - En phase exploitation : les onduleurs et les ventilateurs représenteront des sources d'émissions sonores du site. Ces installations ne fonctionnent pas la nuit, mais uniquement en journée. Les véhicules utilisés durant les phases de maintenance seront également à l'origine d'émissions sonores modérées.
- Emissions lumineuses, émissions de chaleur et radiations :
 - Les émissions lumineuses produites sur la centrale photovoltaïque durant la phase de travaux proviennent, en début ou en fin de journée durant l'hiver, des lumières des engins et véhicules utilisés.
 - En phase d'exploitation, seuls les véhicules légers présents pour la maintenance ou l'engin permettant l'entretien du site (1 à 2 fois par an) pourraient être à l'origine d'émissions lumineuses sur le site. Ces interventions seront réalisées en faible nombre et en période diurne. Ainsi, les émissions lumineuses en phase de fonctionnement seront marginales.
 - Le projet ne sera à l'origine d'aucune émission de chaleur ou de radiation durant les phases travaux et fonctionnement.

³ Les autres opérations (notamment l'entretien lourd et grosses réparations) seront réalisées dans un atelier extérieur.

6C/7C



Légende :

- Clôture
- Portail
- Piste de circulation légère
- Citerne 60m³
- Local maintenance
- Poste de livraison
- Limite cadastrale
- Limite de propriété
- Tables photovoltaïques sur longrines
- Poste de transformation
- Caméra dôme motorisée
- Accès au site
- Puits de biogaz
- Fossé/Noue existant
- Noüe
- Végétation conservée
- Point de vue

28

Entrée du site

Arbre 5.5m

Arbre 3m

Arbres 5-6m

265

35

33

Arbres 9-10m

Arbre 3m

Arbre 4m

203

Rangée d'arbres 6m

205

Arbre 10m

Chemin rural

32

33

34

Construction d'une centrale photovoltaïque 79000 NIORT	
MAITRE D'OUVRAGE ARCHEAOLAR SEUR VAILON	ADRESSE 75 allée Wilhelm Roentgen 34961 MONTPELLIER tél : 04 67 64 46 44
MAITRE D'OEUVRE 2BR Architecture	502 allée de la Sauvagerie - 69009 LYON 01000 MEXIMIEUX (tel) 04 78 83 81 87 (fax) 04 78 83 84 82 agence.lyon@2br.fr
N° Document PC N° Dossier 22 057 Plan PC Volume 01 Date 08 / 09 / 2022 Echelle 1/1500e	PC 2.3 - Plan masse technique du projet AGENCE 2BR 502 allée de la Sauvagerie - 69009 LYON 01000 MEXIMIEUX (tel) 04 78 83 81 87 (fax) 04 78 83 84 82 agence.lyon@2br.fr
Remarque : (Non défini)	
DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE	
0 01/03/2021 Indice Date Dessinateur Objet de la modification	

3. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

3.1. Situation géographique et administrative

Situation géographique et cadastrale

Le projet solaire est localisé sur la commune de Niort dans le département des Deux-Sèvres (région Nouvelle Aquitaine).

La commune de Niort est le chef-lieu du département des Deux-Sèvres. Elle appartient à l'arrondissement de Niort, au canton de Niort, ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Les terrains étudiés sont localisés au nord-ouest du territoire communal de Niort, sur une ancienne ISDND, fermée en 2004 puis réaménagée, sous suivi post-exploitation jusqu'en 2035⁴ (à minima).

La carte de situation du projet, la photographie aérienne et la situation cadastrale ont été présentées en pages 5 et 6.

⁴ D'après l'AP n°5727 du 4 Janvier 2007

Plans, schémas et programmes concernant les terrains du projet

Ce chapitre n'est plus mentionné au sein de l'article R122-5 définissant le contenu d'une étude d'impact.

Toutefois, il apparaît judicieux de traiter la compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes afin de s'assurer de la cohérence du projet. Le choix a donc été fait de conserver ce chapitre.

Plans, programmes et schémas		Description
Documents d'urbanisme	PLU	<p>Le conseil d'agglomération a approuvé le 11 avril 2016 le Plan local d'urbanisme de la Ville de Niort. Ce PLU a été modifié le 14 décembre 2020, modification entrée en vigueur le 23 décembre 2020.</p> <p>La zone d'implantation potentielle du projet est totalement concernée par un secteur Ap, zone au sein de laquelle les projets de parcs photovoltaïques ne sont pas autorisés par le PLU de Niort.</p> <p>La modification n°4 du PLU de Niort a été engagée au conseil d'agglomération du 13 décembre 2021 et devrait être validé d'ici à la fin 2022. La procédure de modification démarrera ensuite selon le calendrier du conseil d'agglomération.</p>
	SCoT de Niort Agglo	<p>Le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Niort Agglo a été validé le 8 juillet 2019.</p> <p>La prescription n°16 du DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) stipule que « <i>L'implantation de centrales solaires ou photovoltaïques au sol n'est possible que sur des sites et sols pollués, des anciennes décharges, carrières, déchetteries, centre d'enfouissements...</i> ».</p>
SDAGE Loire-Bretagne		<p>La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a demandé à chaque comité de bassin d'élaborer un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour fixer les grandes orientations d'une gestion équilibrée et globale des milieux aquatiques et de leurs usages. Le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 a ainsi été adopté le 18 mars 2022. Un Programme de Mesure (PDM) est associé au SDAGE. Le PDM mis en place sur le secteur du projet est celui du sous-bassin dénommé « <i>Vienne Creuse</i> ».</p> <p>Le projet solaire sera concerné par les orientations OF5, OF6 et OF8 du SDAGE. La non-dégradation qualitative et quantitative des milieux aquatiques ainsi que la préservation des fonctionnalités de ces milieux seront notamment à prendre à compte dans le cadre du projet.</p>
Plan Climat Air Energie Territorial Niort Agglo		<p>Le projet de parc photovoltaïque participe aux ambitions et objectifs du PCAET Niort Agglo, de réduire d'environ 20 % la consommation d'énergie et de porter à 23% la part des énergies renouvelables à l'horizon 2030.</p>
SRADDET Nouvelle Aquitaine		<p>Le SRADDET est un document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles fixées par la Région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire.</p> <p>Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine a été approuvé en mars 2020.</p> <p>La 4^e priorité stratégique structurant la politique d'aménagement du territoire : « <i>Protéger notre environnement naturel et notre santé</i> » décrit 3 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduire la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables ; - diviser par deux le taux de consommation foncière pour protéger les terres arables et forestières ; - sauvegarder et réhabiliter les zones humides, réservoirs d'eau et de biodiversité.
S3REnR		<p>Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) définit le renforcement du réseau électrique pour permettre l'injection de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable définie par le schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE). Le S3REnR Nouvelle-Aquitaine a été approuvé en février 2021.</p> <p>La zone d'étude est concernée par la zone électrique n°14 : Centre Ex-Poitou-Charentes.</p> <p>Aucuns travaux de création et/ou renforcement dans l'emprise d'un poste existant n'est envisagé à proximité de la zone d'implantation potentielle du projet par le S3REnR Nouvelle-Aquitaine.</p>

3.2. Risques naturels et technologiques

Les risques recensés sur la commune de Niort sont les suivants :

- Mouvements de terrain et stabilité des sols

Le projet est en partie situé sur des terrains industrialisés, ayant fait l'objet d'un remaniement des sols. Aucun mouvement de terrain n'est recensé sur les terrains étudiés ou à proximité immédiate. De plus, les parcelles du projet ne sont pas concernées par un aléa retrait-gonflement des argiles.

- Transport de marchandises dangereuses

La commune de Niort est desservie par de grands axes de circulation (RD 744, RD 648, RD 611, RD 948, etc...) pouvant être empruntés dans le cadre du transport de matières dangereuses. L'axe de circulation le plus proche est la RD 744, situé à environ 1 km à l'ouest et ne présente ainsi aucun risque particulier pour les terrains étudiés. La commune de Niort est également traversée par des canalisations de gaz naturel, dont la plus proche, longeant la RD 648, est située au plus proche à environ 1,1 km au sud.

- Séisme :

La commune de Niort est localisée en zone sismique de niveau 3 (aléa modéré). Elle n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques Sismiques.

- Inondation :

La commune de Niort est concernée par les Atlas des Zones Inondables (AZI) « La Sèvre Niortaise à Niort » et fait l'objet d'un PPRi (Plan de Prévention des Risques inondation). Toutefois, les terrains étant localisés à environ 1,6 km de la Sèvre Niortaise, ils ne sont concernés ni par cet AZI, ni par un zonage du PPRi.

- Phénomène lié à l'atmosphère

Les phénomènes ou catastrophes atmosphériques résultent d'une perturbation de la circulation générale de l'atmosphère et des conditions locales. Elles peuvent être liées à :

- des dépressions atmosphériques : ouragans, cyclone, tempête, tornade ;
- des phénomènes électriques : foudre ;
- un changement d'état physique de l'eau atmosphérique : grêle, neige et pluie verglaçante.

- Rupture de barrage :

Localisés à l'ouest de la Sèvre Niortaise, en surplomb de la ville de Niort, les terrains ne sont pas concernés par le risque rupture de barrage de la Touche-Poupard, implanté à 47 km.

- Risque industriel :

La ville de Niort, ainsi que la zone d'implantation potentielle, sont concernées par un PPR risque industriel, concernant les effets de surpression et thermique (79DDT20110047), approuvé le 05/03/2015.

L'ICPE, non SEVESO la plus proche est le site de traitement de déchets du Vallon d'Arty, auquel appartenaient les terrains du projet.

3.3. Milieu physique

3.3.1. Climat

Le département des Deux-Sèvres, situé à environ 80 km de l'océan Atlantique, permet de profiter d'une influence océanique marquée en toutes saisons. Toutefois, la présence de collines dans le département (la Gâtine) rend les hivers légèrement plus froids.

La Gâtine, comme tout relief, a également une influence sur le régime de précipitations. Elles sont plus importantes à l'ouest du massif, et moins importantes à l'est.

Les températures moyennes du secteur sont assez douces en hiver et assez chaudes en été. La température moyenne annuelle est de 12,5 °C.

La zone bénéficie d'une pluviosité moyenne annuelle assez élevée (867,2 mm) avec des hauteurs maximales mensuelles en octobre (96,8 mm) et des hauteurs minimales mensuelles en août (50,3 mm).

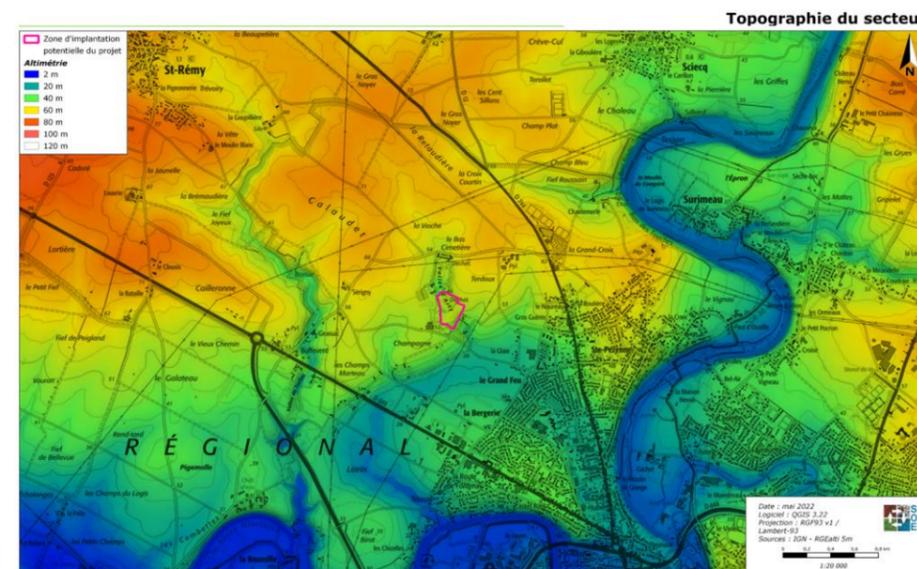
La zone d'étude est relativement ventée. En effet, 46,6 % des vents sont inférieurs à 4,5 m/s. Environ 9,8 % des vents sont supérieurs à 8 m/s et proviennent principalement de l'ouest et du sud-ouest.

L'ensoleillement y est plutôt moyen, en comparaison avec les données nationales, avec 1 980 heures d'ensoleillement par an (77,4 jours de bon ensoleillement et 121,7 jours de faible ensoleillement).

3.3.2. Topographie et contexte géologique

Topographie

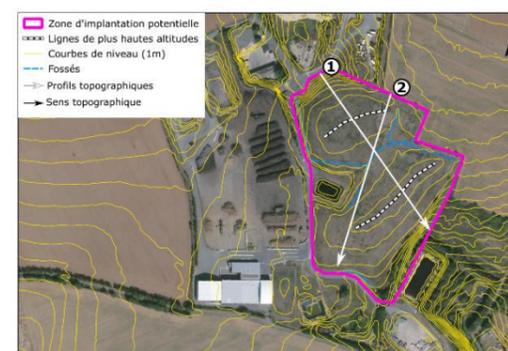
La zone d'implantation potentielle du projet est localisée au sein de l'entité topographique de la Sèvre Niortaise et ses rives. Celle-ci constitue l'accident topographique le plus marquant du territoire communal. La vallée de la Sèvre niortaise est assez encaissée aux alentours du vieux bourg de Sainte-Pezenne avec des dénivelés plus importants (plus de 30 mètres par endroits) permettant des vues sur les zones bâties surplombant la rivière.



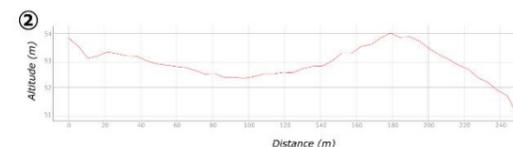
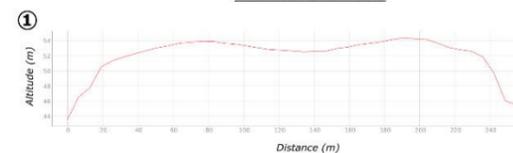
Topographie du secteur d'étude

Les terrains du projet sont implantés sur un ancien site industriel, ayant fait l'objet de remblaiement. Sa topographie composée de deux reliefs, convexes, séparés d'une légère dépression, profonde d'environ 1 m et où a été implantée une noue d'infiltration au nord-est, ainsi que par un bassin de collecte des eaux pluviales, en partie centre-ouest/sud-ouest.

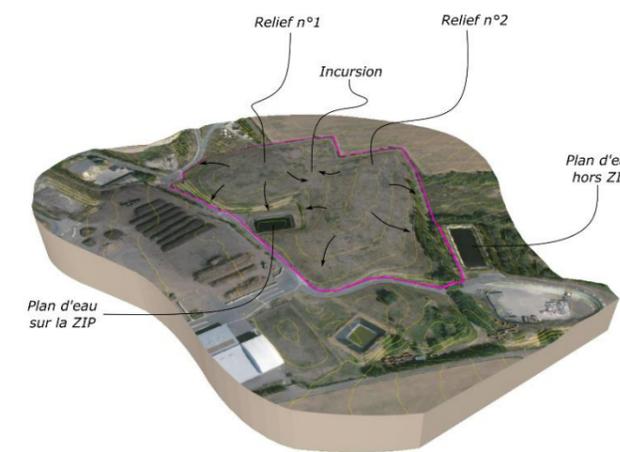
Les altitudes varient entre 47 et 55 m NGF, le point bas étant localisé au niveau du bassin.



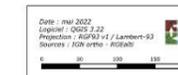
Profil topographique



Topographie des terrains du projet



Modélisation 3D de la ZIP et ses abords



Géologie et sols

Le secteur d'étude se trouve sur la bordure septentrionale du Bassin aquitain, dans une zone d'envoyage des structures méridionales du Massif armoricain, constitués pour l'essentiel par les assises du Jurassique supérieur.

Localement, la formation géologique affleurante est constituée de menus graviers anguleux gélifracés associés à une matrice terreuse fine.

Par ailleurs, la géologie du site a été remaniée compte tenu des activités passées du site (ISDND).

Selon l'arrêté Préfectoral n°4156 du 20 février 2004 prescrivant des mesures complémentaires pour la fermeture et la réhabilitation de l'installation de stockage de déchets ménagers et assimilés au lieu-dit « *Le Haut-Pied Blanc* » (cf. annexe n°1), la couverture des déchets stockés comporte de bas en haut :

- une couche de matériaux inertes, pour recouvrement et nivellement ;
- une couche imperméable composée d'une géomembrane PEHD, d'un géotextile et de drains agricoles, d'une perméabilité équivalente à 1 m d'argiles à 10^{-9} m/s ;
- une couche de terre végétale sur une épaisseur de 50 cm environ, mélangée à du compost.

3.3.3. Eaux superficielles, souterraines et zones humides

Eaux superficielles

Bassin versant

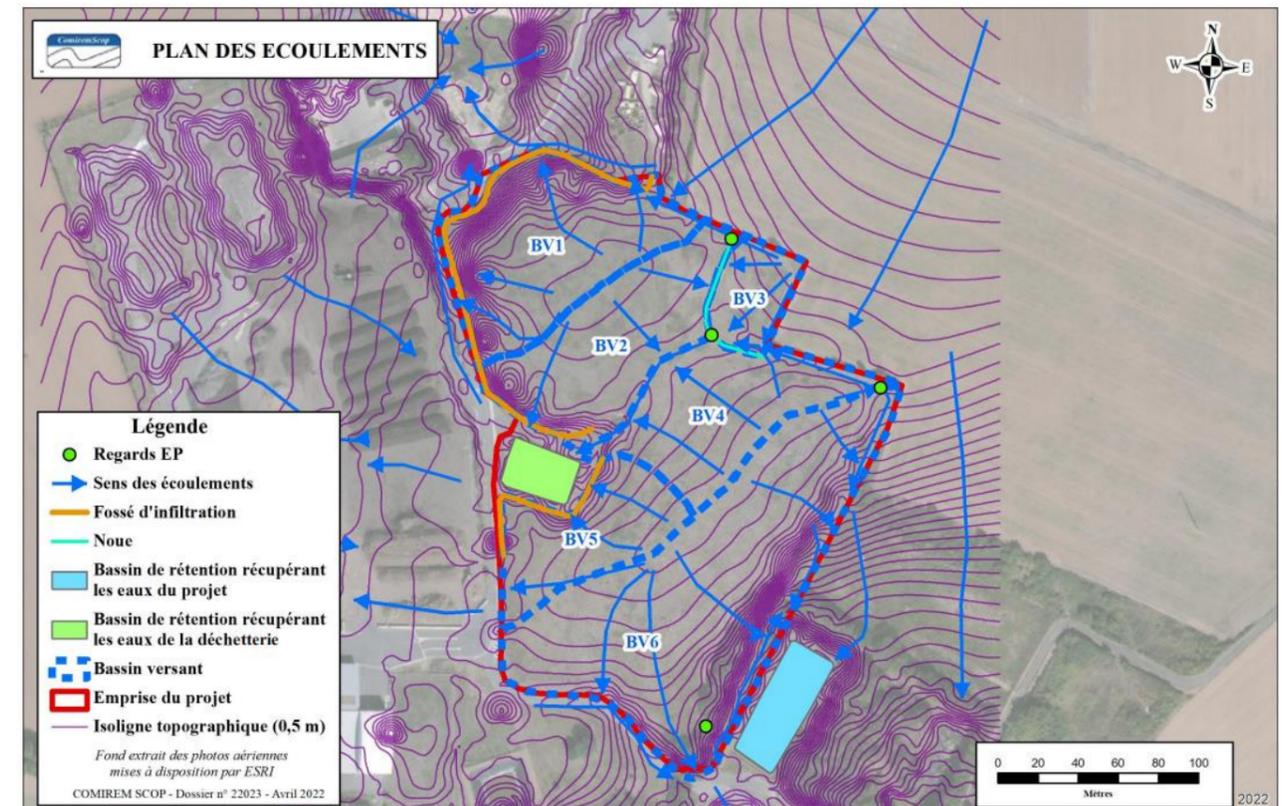
Le projet est localisé dans la zone hydrographique « *La Sèvre Niortaise de l'Egray au rau du Lambon* » (N412), au sein du sous-secteur hydrographique « *La Sèvre Niortaise du Chambon (c) au Rau du Lambon (nc)* » (N41).

D'après l'AP du 4 janvier 2016, la totalité des eaux pluviales à l'échelle de la zone d'implantation potentielle ruissellent selon la topographie et sont récupérées par des réseaux de fossés et de noues, qui sont présents sur les terrains étudiés, ainsi que par le bassin de récupération des eaux pluviales.

Un drain de fond de décharge achemine ensuite les eaux provenant des noues vers le sud du site pour un traitement en station d'épuration⁵.

Les eaux du bassin de récupération présent sur la zone d'implantation potentielle sont utilisées pour l'arrosage des andains, avec une surverse possible dans le bassin de confinement, localisé au sud-est de la ZIP (aucune autre information concernant le devenir des eaux après traitement et/ou contrôle n'a été communiquée par la CC Niort Agglo).

⁵ Information donnée par la CC Niort Agglo. Aucun plan précis n'a été trouvé dans l'historique de la CC Niort Agglo.



Fonctionnement hydrographique local (SOND&EAU – COMIREM)

Masse d'eau superficielle

Les eaux pluviales du site rejoignent donc la masse d'eau de « *La Sèvre Niortaise depuis Niort jusqu'à l'ouvrage de Bazoin à Damvix* » (FRGR0559B) dont les états écologique et biologique sont classés « moyen ».

Eaux souterraines

Le secteur étudié est localisé sur la masse d'eau souterraine dénommée « *Calcaires et marnes du Lias et Dogger du Sud-Vendée libres* » (FRGG042). Les écoulements de cette masse d'eau sont libres.

L'état quantitatif de cette masse d'eau, tout comme son état chimique et le paramètre nitrates, sont évalués comme étant « moyen » en 2019. Cette masse d'eau ne subit pas de pressions notables susceptibles d'être à l'origine d'un risque de non atteinte du bon état.

Selon le SIGES Poitou-Charentes, le niveau piézométrique de la nappe de l'Infra-Toarcien est situé à environ + 20 m NGF.

D'après la cartographie par remontée de nappes, le secteur d'implantation du projet est entièrement concerné par d'éventuelles débordements de nappe. La fiabilité de cette information est moyenne.

Captage des eaux et périmètres de protection

Aucun périmètre de protection d'Eau Destiné à la Consommation Humaine n'est recensé à proximité du projet. Les captages EDCH les plus proches sont les captages « Chey » et « Chat Pendu » dont le périmètre de protection éloignée s'étend à 600 m de distance des terrains étudiés.

Zones humides

Le diagnostic de zones humides a été réalisé par CERA Environnement (cf. Annexe 4 de l'étude d'impact, paragraphe D.4.b, page 33) dont les conclusions sont les suivantes :

→ « Les observations végétales et pédologiques réalisées, ainsi que les caractéristiques de la zone d'implantation : dôme de déchets recouverts de remblais et d'une fine couche de terre arabe, nous conduisent donc à conclure qu'aucune zone humide, au sens de la loi, n'est présente sur le périmètre du projet. »
(Extrait de l'étude d'impact de CERA Environnement)

3.4. Faune, flore et habitats naturels

3.4.1. Zones naturelles signalées d'intérêt ou réglementées

Dans un rayon de 5 km autour de la ZIP, les recherches effectuées indiquent la présence d'1 Parc Naturel Régional, 2 sites du CEN, 1 APPB et 1 ZICO. Les zonages environnementaux recensés autour des terrains étudiés sont synthétisés dans les tableaux suivants :

Sites Natura 2000 de la région Nouvelle-Aquitaine	Intérêts patrimoniaux (selon formulaires standards de l'INPN et/ou Documents d'Objectifs)						Distance au projet		
	Habitats Flore	Oiseaux	Chiroptères	Autres Mammifères	Amphibiens Reptiles	Invertébrés Poissons	Aire d'étude immédiate	Aire d'étude rapprochée (0 à 1 km)	Aire d'étude éloignée (1 à 5 km)
ZSC									
FR5400446 – Marais Poitevin	X		X	X	X	X			X
ZPS									
FR5410100 – Marais Poitevin		X							X
FR5412013 – Plaine de Niort Nord-Ouest		X							X

ZNIEFF de la région Nouvelle-Aquitaine	Intérêts patrimoniaux (selon formulaires standards de l'INPN)					Distance au projet		
	Habitats Flore	Oiseaux	Mammifères (dont Chiroptères)	Amphibiens Reptiles	Invertébrés Poissons	Aire d'étude immédiate	Aire d'étude rapprochée (0 à 1 km)	Aire d'étude éloignée (1 à 5 km)
ZNIEFF de type I								
540030024 - Basse Vallée de la Sèvre Niortaise	X	X	X		X			X
540120022 – Marais de Galucher	X	X	X	X	X			X
540008028 – La Venise Verte	X	X	X	X	X			X
ZNIEFF de type II								
540014446 – Plaine de Niort Nord-Ouest	X	X						X
540030025 – Méandres de la Vallée de la Sèvre Niortaise	X	X	X	X	X			X
520016285 - Plaine de Niort Nord-Ouest (partie Vendée)	X	X	X		X			X
540120114 – Marais Poitevin	X	X	X	X	X			X

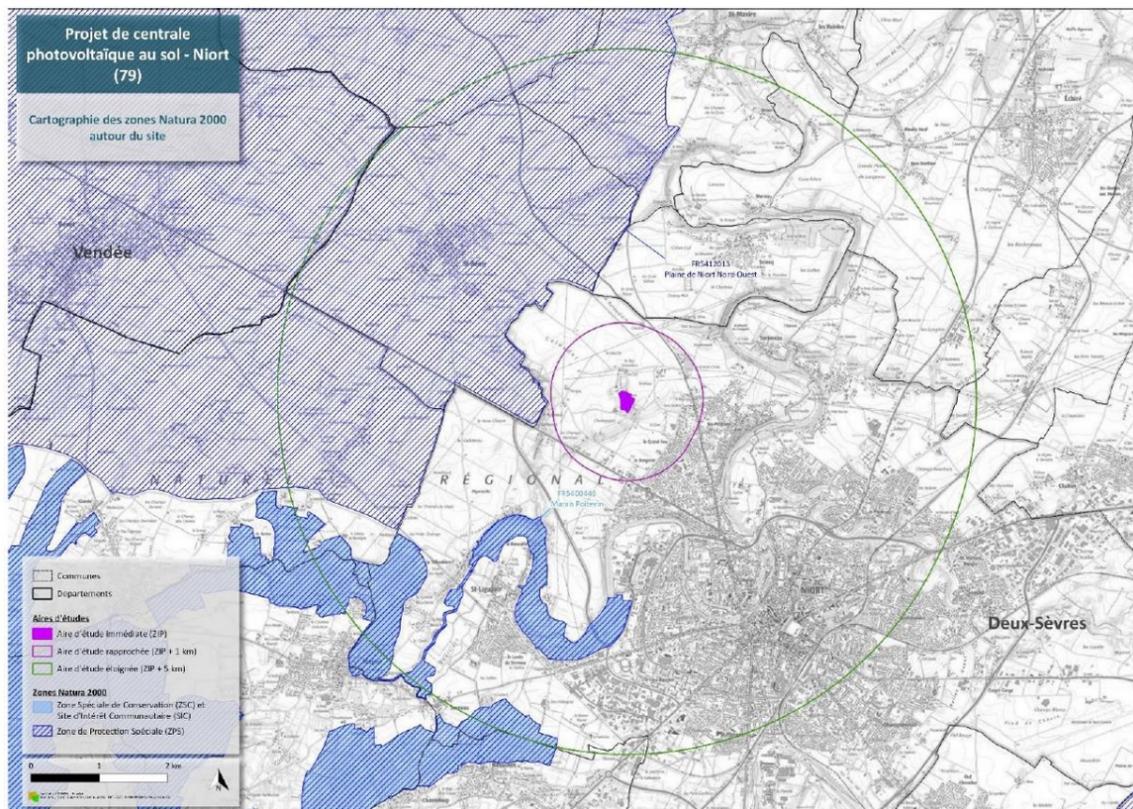
La ZIP se localise sur le territoire du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin.

Les autres zonages écologiques et réglementaires sont tous localisés à plus d'1 km de la ZIP avec à l'ouest la Plaine de Niort nord-ouest qui est désignée au titre de la Directive Oiseaux et en tant que ZNIEFF de type II. Cette grande zone de plaine cultivée possède un intérêt particulier pour la préservation des oiseaux de plaine.

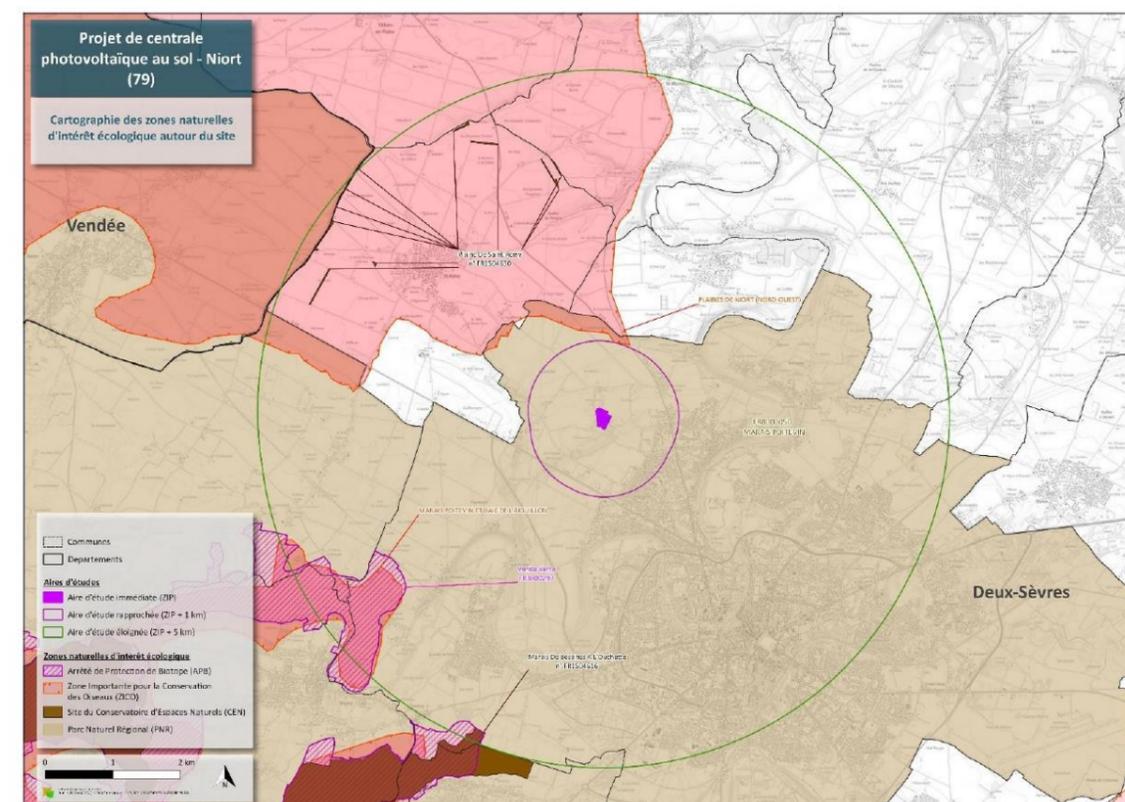
A environ 2 km au sud de la ZIP se trouve également un vaste site naturel désigné au titre de la Directive Habitat et des ZNIEFF de type II et I : le Marais Poitevin.

Le secteur du Marais Poitevin, au sens large, le plus proche du site d'étude correspond à la ZNIEFF de type I « Marais du Galucher » à environ 2 km au sud de la ZIP. Ce secteur constitué d'une zone humide sur sol hydromorphe tourbeux à inondations périodiques présente un intérêt pour la flore et pour quelques espèces animales typiques de ces milieux.

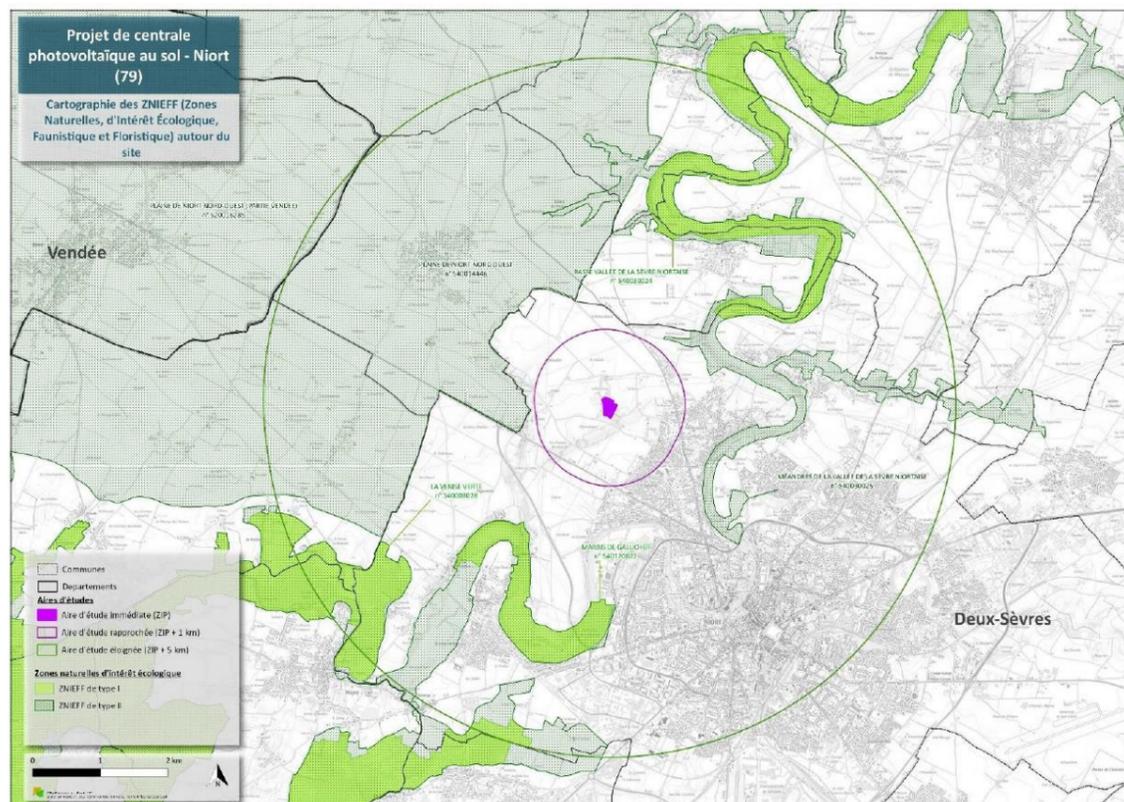
La majorité des zonages écologiques, notamment les ZNIEFF de type I, localisées à moins de 5 km de la zone étudiée sont incluses dans les sites Natura 2000 de la Plaine de Niort Nord-ouest et du Marais Poitevin. Les autres zonages écologiques et réglementaires en dehors de ces sites Natura 2000 se localisent à environ 1,2 km de la ZIP et concernent des zones associées à la Vallée de la Sèvre (« Méandres de la vallée de la Sèvre Niortaise », « Basse vallée de la Sèvre niortaise »).



Cartographie des zones Natura 2000 autour du site (CERA Environnement)



Localisation des autres zonages écologiques (CERA Environnement)



Cartographie des ZNIEFF autour du site (CERA Environnement)

3.4.2. Inventaires écologiques

La synthèse de l'évaluation des enjeux par habitats naturels et habitats d'espèces à l'échelle de la ZIP réalisée par CERA Environnement est transcrite ci-dessous. L'état initial dans sa version complète est reporté en annexe 4.

« Au regard des habitats naturels et espèces faunistiques et floristiques relevés, il apparaît que **la majorité des milieux naturels de la ZIP présente un enjeu faible**. Les habitats présents sont d'un **faible intérêt à la fois phytosociologique, faunistique et floristique**.

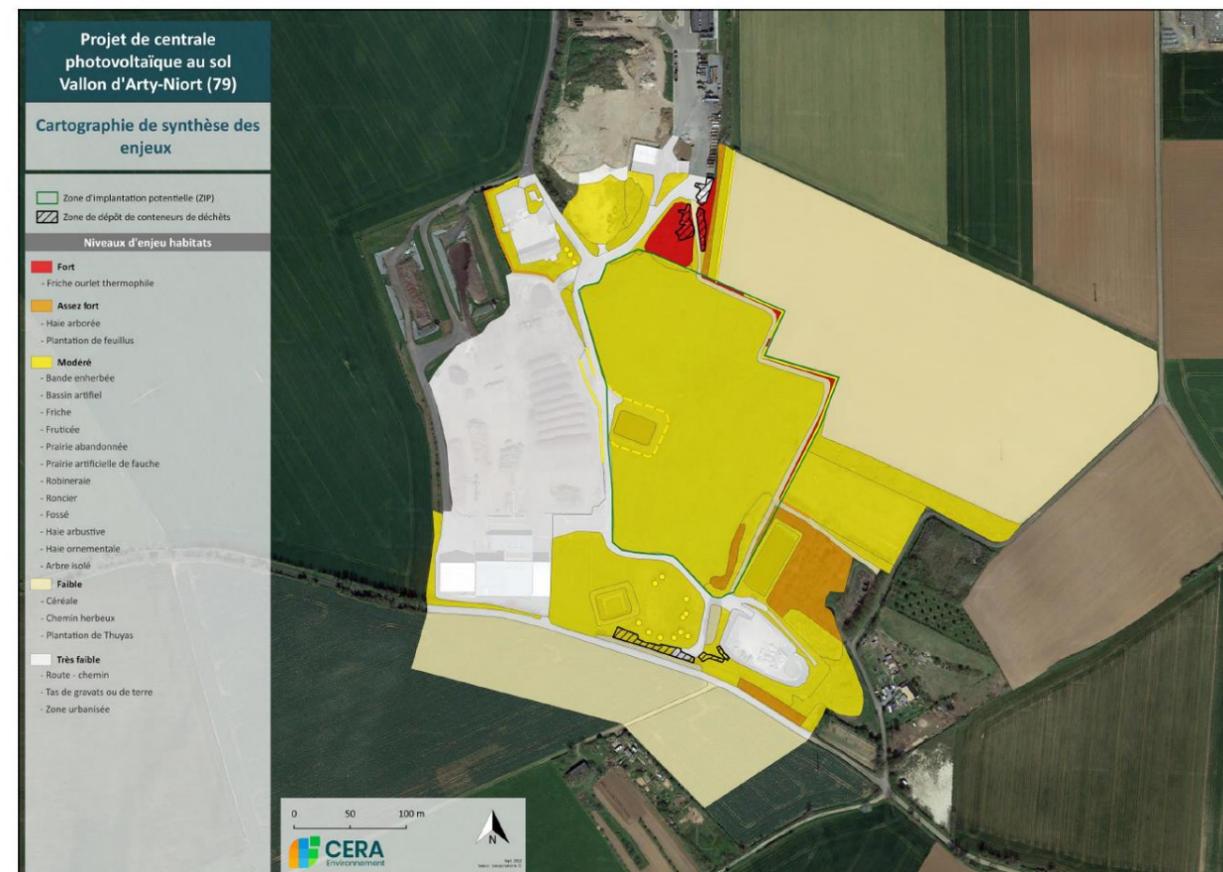
Est à souligner toutefois la présence de **friches ourlets thermophiles le long du chemin herbeux** qui longe la ZIP sur ses flancs nord et est. **D'enjeu phytosociologique fort**, ces friches ourlets sont associés à un **enjeu faunistique potentiel pour l'Azuré du serpolet (enjeu assez fort)** au niveau de ces friches ourlets et du chemin herbeux.

Concernant les **oiseaux, les habitats de haie arborée et de plantation de feuillus** sont considérés avec un **enjeu assez fort** du fait de leur importance pour la reproduction et le repos de ces espèces.

Pour les **chiroptères**, les **enjeux assez forts sont localisés au niveau de haies arborées** pouvant servir de zone de chasse intéressantes. Le reste des habitats apparaît avec une importance moindre pour les différentes espèces.

Dans les milieux périphériques, certains habitats favorables aux reptiles se sont vus attribuer un **niveau d'enjeu modéré**, c'est le cas de certaines lisières bien exposées, de la prairie abandonnée et de la fruticée située à l'est du site. La présence du Lézard à deux raies et de Couleuvre verte et jaune est possible dans ces milieux d'interface.

La présence de stations d'origan rend également possible la présence de l'Azuré du serpolet dans la **prairie abandonnée** située à l'est de la ZIP. Toutefois, la végétation semble suboptimale (hauteur et densité importantes), un **enjeu modéré** a été attribué à cette parcelle pour cette espèce patrimoniale. »



Synthèse des enjeux pour les habitats naturels et les habitats d'espèces sur la zone d'étude (source ; Etude d'impact écologique, p.96, CERA Environnement)

3.5. Paysage

Des aires d'études paysagères spécifiques ont été définies pour étudier cette thématique (aire d'étude éloignée, intermédiaire et rapprochée). Elles permettent d'aborder le paysage à diverses échelles.

3.5.1. Aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée est marquée par une topographie de la Sèvre Niortaise. Ses méandres et ses affluents façonnent le relief de plaine du secteur.

L'omniprésence de la végétation dissimule le réseau hydrographique local. Celui-ci s'aperçoit lors de franchissements, des villages, ou de rares secteurs dégagés de toute ripisylve.

La couverture végétale du secteur est marquée par la présence de nombreuses parcelles de grandes cultures renforçant le caractère très agricole du territoire. Les pâtures et prairies sont structurées par des haies et forêts, coupant les perceptions à grande échelle et adoucissant le relief. Le sud-ouest de l'aire d'étude éloignée est marqué par le commencement du marais poitevin.

Le bâti est essentiellement représenté par l'agglomération de Niort, s'étendant sur plus de 68 km². De nombreux monuments historiques et bâtis de qualité, préservés et traditionnels, sont visibles dans la ville.

De nombreuses voies de circulation, de largeurs et fréquentations variables, structurent et desservent le territoire.



Ambiance agricole au sein de l'aire d'étude paysagère éloignée

3.5.2. Aire d'étude intermédiaire

Le secteur est marqué par un caractère urbain et agricole. De grandes exploitations agricoles marquent ponctuellement le territoire, ainsi que des lignes électriques à haute tension et des zones industrielles et commerciales.

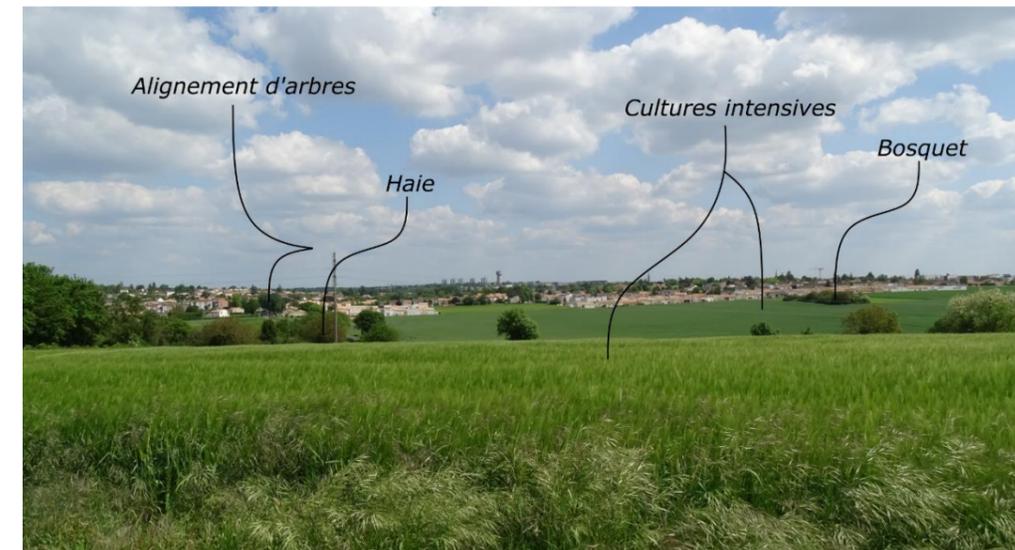
L'occupation du sol est largement marquée par l'agriculture ainsi que la couverture végétale.

Le réseau hydrographique est discret, totalement dissimulé par la végétation.

L'habitat périurbain s'implante doucement autour des bourgs et centres historiques.



Topographie vallonnée induite par la Sèvre Niortaise au sein de l'aire d'étude paysagère intermédiaire



Couverture végétale au sein de l'aire d'étude paysagère intermédiaire

3.5.3. Aire d'étude rapprochée et enjeux paysagers

La zone d'implantation potentielle du projet est occupée par une ancienne ISDND réaménagée, actuellement entretenue par un éco-pâturage ovin et caprin. Différents éléments, dont certains résultent de l'activité industrielle passée du site, sont localisés sur les terrains étudiés.

Les abords de la zone d'implantation potentielle sont principalement composés des installations liées au site de traitement des déchets de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le nord-est de la zone d'implantation potentielle est bordé par des parcelles agricoles.

Les perceptions paysagères sont ouvertes en direction des habitations environnantes et des parcelles agricoles voisines.

Les éléments fondateurs à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée sont les suivants :

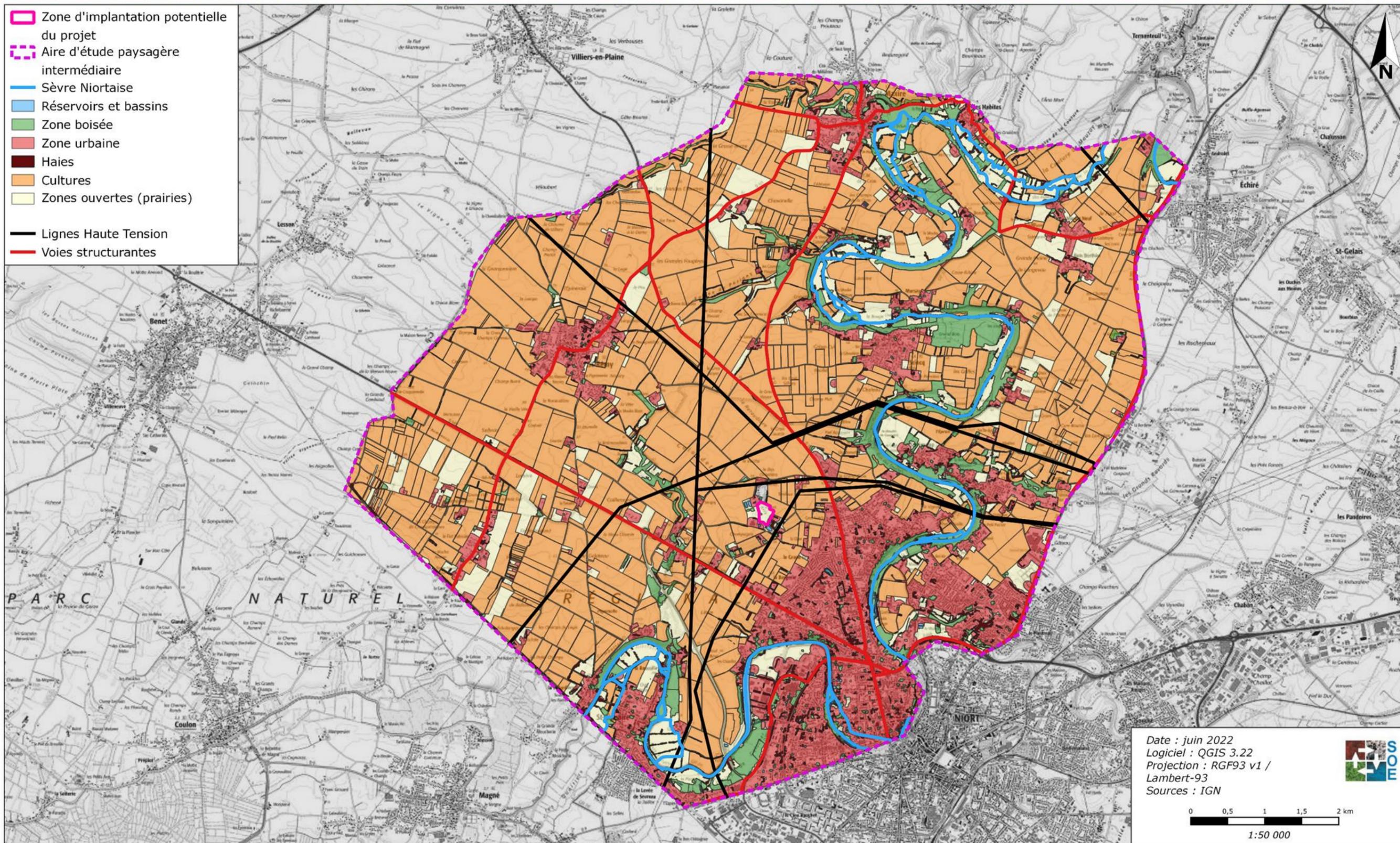
- La topographie : elle prend la forme d'un plateau surplombant la plaine de Niort au niveau de la ZIP et ses abords ;
- La couverture végétale : elle est marquée par de vastes parcelles agricoles, les haies et les boisements plus denses ;
- La présence de la rue de Sérigny au nord de la ZIP et du chemin de Champagne au sud ;
- La présence de la Déchèterie et des locaux de la Communauté d'Agglomération du Niortais au nord et à l'ouest de la ZIP.
- La présence des habitations des lieux-dits « Champagne » et « La glaie », ainsi qu'une partie de l'exploitation agricole de « Terdoux ».
- La présence d'éléments marquants du paysage (pylônes et lignes à haute tension, structures pour le traitement des déchets, exploitations agricoles).

L'ambiance paysagère de l'aire d'étude rapprochée est agencée selon l'ouverture et la fermeture des perceptions paysagères par la couverture végétale et la topographie.

Structure de la ZIP et ses abords



Éléments fondateurs du paysage



3.5.4. Sites, paysages et patrimoine

Aucun objet ou bâtiment inscrit ou classé à l'inventaire des **Monuments Historiques** n'est recensé au sein de l'aire d'étude paysagère rapprochée.

Au sein des aires d'étude intermédiaire et éloignée, on recense un très grand nombre de monuments historiques :

Aire d'étude	Nom	Statut du monument	Commune	Distance par rapport à la zone d'implantation potentielle
Aire d'étude Intermédiaire	Eglise Sainte-Pezenne	Inscrit	Niort	1,7 km à l'est
	Eglise Saint-Etienne du Port	Inscrit		3,2 km au sud-est
	Château de Mursay (ruines du)	Classé	Échiré	3,2 km au nord-est
	Vestiges de l'abbaye de Saint-Liguairé	Inscrit	Niort	3,3 km au sud-ouest
	Eglise Saint-Rémy	Inscrit	Saint-Rémy	3,5 km au nord-ouest
	Maison du 15e siècle	Partiellement inscrit		3,6 km au nord-ouest
	Château d'Oriou	Partiellement inscrit	Saint-Maxire	4,6 km au nord-est
Aire d'étude éloignée	Station de pompage du Pissot	Inscrit	Niort	3,1 km au sud-est
	Caserne Duguesclin	Partiellement Classé		3,5 km au sud-est
	Maison	Partiellement inscrit		3,5 km au sud-est
	Eglise Saint-André	Inscrit		3,5 km au sud-est
	Hôtel de Chaumont	Inscrit		3,6 km au sud-est
	Château	Classé		3,6 km au sud-est
	Halle	Inscrit		3,6 km au sud-est
	Préfecture	Partiellement inscrit		3,6 km au sud-est
	Maison d'arrêt	Inscrit		3,6 km au sud-est
	Immeuble	Partiellement inscrit		3,6 km au sud-est
	Hôtel de la Roulière	Inscrit		3,7 km au sud-est
	Immeuble	Partiellement inscrit		3,7 km au sud-est
	Immeuble	Partiellement inscrit		3,7 km au sud-est
	Maison de la Vierge	Inscrit		3,7 km au sud-est
	Hôtel de ville	Inscrit		3,7 km au sud-est
	Ancien hôtel de ville dit Le Pilon	Classé		3,8 km au sud-est
Hôtel d'Estissac	Inscrit	3,8 km au sud-est		

Aire d'étude	Nom	Statut du monument	Commune	Distance par rapport à la zone d'implantation potentielle
	Maison du Gouverneur	Inscrit		3,8 km au sud-est
	Eglise Notre-Dame	Classé		3,8 km au sud-est
	Immeuble	Partiellement inscrit		3,8 km au sud-est
	Villa d'Agescy	Partiellement inscrit		3,8 km au sud-est
	Immeuble	Partiellement inscrit		3,9 km au sud-est
	Pavillon Trousseau	Inscrit		4,1 km au sud-est
	Eglise saint Hilaire	Inscrit		4,3 km au sud-est
	Eglise Saint-Germain	Classé	Magné	5,7 km au sud-ouest
	Château de la Taillée	Partiellement inscrit	Échiré	7,8 km au nord-est
	Château du Coudray Salbart	Classé		7,9 km au nord-est
	Eglise Saint-Gelais	Classé	Saint-Gelais	8,5 km à l'est
	Château	Partiellement Classé		8,5 km au nord-est
	Temple protestant	Inscrit		8,5 km au nord-est
	Eglise Saint-Pierre	Partiellement inscrit	Chauray	9,0 km à l'est
	Temple protestant	Inscrit		9,1 km à l'est

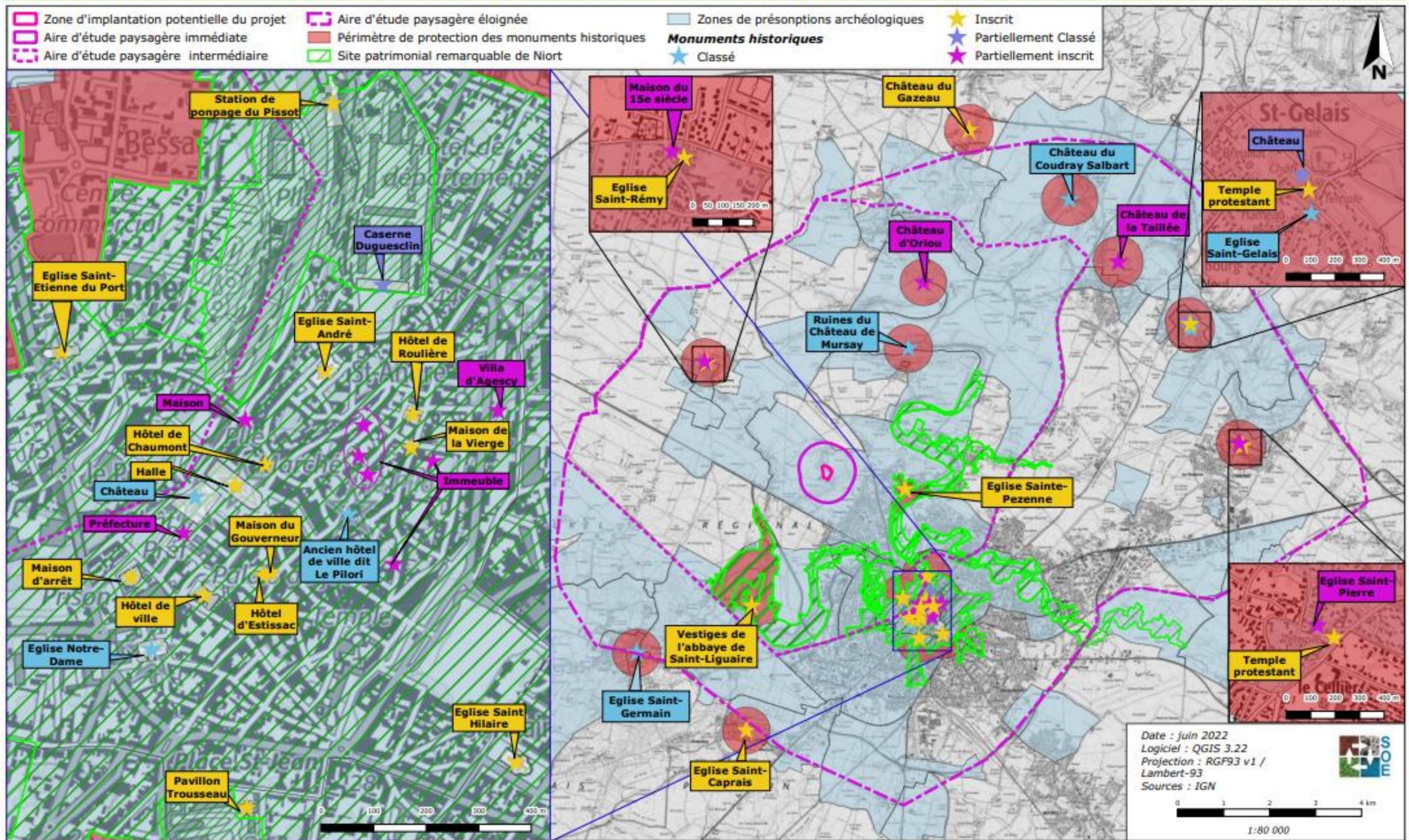
En revanche, il n'existe aucun **site inscrit ou classé**, au titre de la protection du paysage, au sein des aires d'étude paysagères rapprochée, intermédiaire et éloignée.

Les terrains étudiés ne sont pas recensés comme « zone de présomptions de prescriptions archéologiques » (ZPPA) par le site Atlas des patrimoines (site du ministère de la culture).

L'UDAP 79 (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) a été contactée concernant la présence éventuelle de vestiges au sein de la zone d'implantation potentielle du projet (en attente de réponse).

A priori compte tenu du passé industriel de ce site (ancienne ISDND), aucun vestige ne devrait être présent sur ce site.

Éléments patrimoniaux



Les enjeux visuels

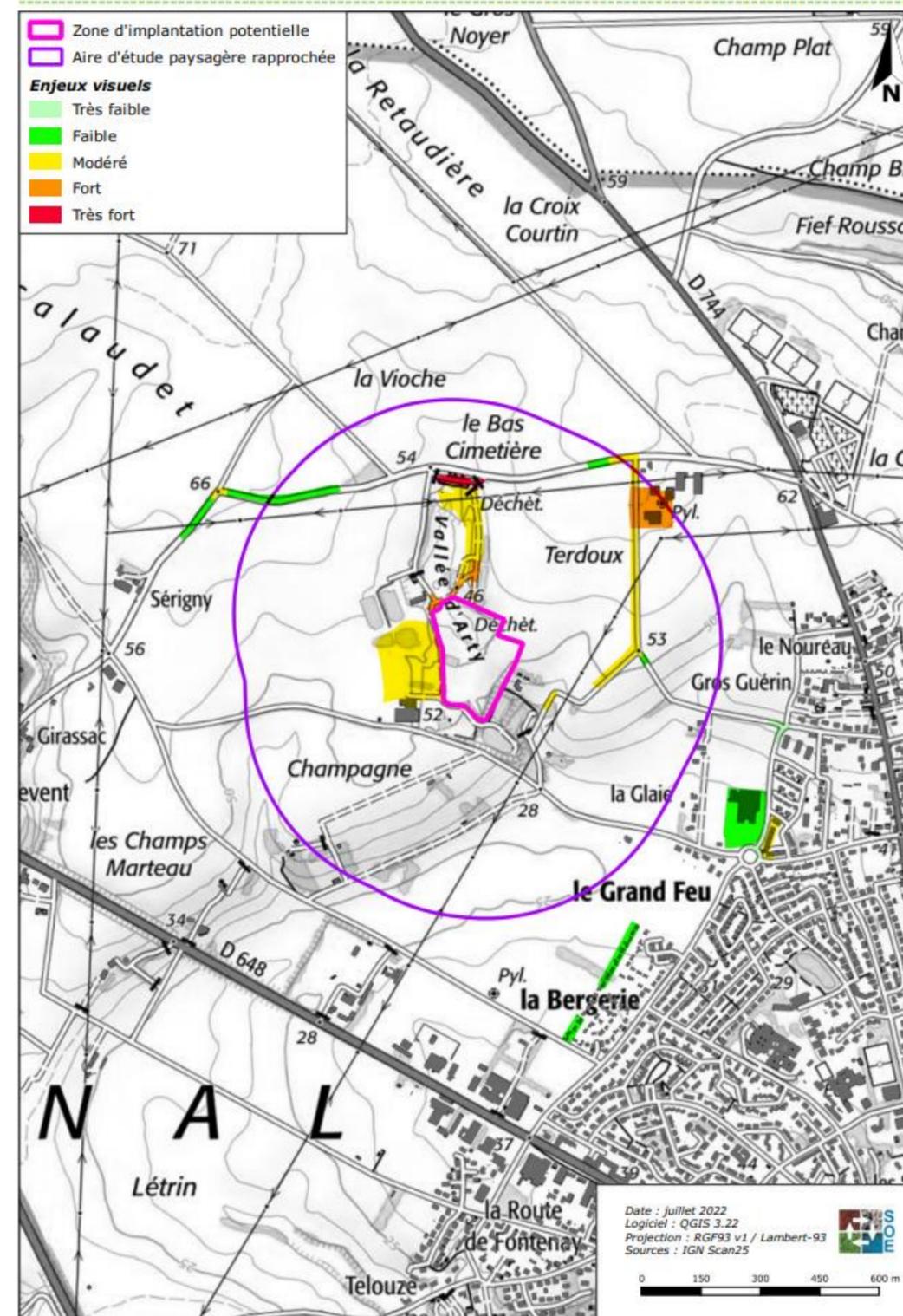
En raison de la distance et de la végétation, les enjeux paysagers locaux sont très variables. Des enjeux très forts ont été identifiés au niveau de la déchèterie du « Vallon d'Arty ».

Aucune perception visuelle éloignée n'est possible. Les enjeux identifiés sont principalement concentrés à l'est et au sud de la ZIP.

Négligeables	Très faibles	Faibles	Modérés	Forts	Très forts
--------------	--------------	---------	---------	-------	------------

Localisation		Enjeux visuels
Aire d'étude paysagère éloignée	Voiries	Nuls depuis tous les secteurs
	Habitations	Nuls depuis tous les secteurs
Aire d'étude paysagère intermédiaire	Voiries	Très Faibles depuis la rue Louis Merle
		Faibles à
		Modérés depuis la rue de Sérigny
		Faibles à
	Habitations	Modérés depuis la rue de Buffevent
		Modérés depuis les immeubles résidentiels rue Louis Merle
		Faibles depuis l'entreprise CERP
		Faibles depuis le lotissement de « La Bergerie »
Aire d'étude paysagère rapprochée	Voiries	Faibles à
		Modérés depuis la rue de Sérigny
		Modérés à
		Forts depuis la rue de la Verte Vallée
	Habitations	Nuls à
		Modérés depuis le chemin des Vignes
		Forts depuis l'exploitation agricole de Terdoux
		Nuls à
Forts depuis le site de traitement de déchets « Vallon d'Arty »		
Très Forts depuis la Déchèterie « Vallon d'Arty »		
Éléments patrimoniaux	Nuls depuis les éléments patrimoniaux	

Synthèse des enjeux visuels



3.6. Contexte économique et humain

La commune de Niort se situe au centre-ouest du département des Deux-Sèvres. Elle est incluse dans le périmètre de la Communauté d'agglomération de Niort, au sein de l'arrondissement de Niort et du canton de Niort.

Le bassin de vie du secteur est Niort.

3.6.1. Population et habitat

La population de Niort a suivi une augmentation au cours des 50 dernières années. Entre 1968 et 2018, le nombre d'habitants a augmenté de 5,5 %.

Les ERP les plus proches de la zone d'implantation potentielle du projet sont :

- La déchèterie du « Vallon d'Arty », localisée à environ 295 m au nord de la ZIP;
- L'entreprise CERP, localisée à environ 685 m au sud-est de la ZIP.

Des perceptions visuelles variables sur les terrains étudiés sont possibles depuis ces deux ERP.

La commune de Niort est dotée de très nombreux équipements (esplanades et promenades aménagées, terrain de sport, mairie, salle des fêtes, écoles primaires, collèges, lycées, maisons de quartiers, salles des associations...).

3.6.2. Activités économiques

Le secteur de Niort constitue la zone d'emploi du secteur d'étude ainsi que le bassin de vie.

Le secteur d'étude regroupe de très nombreux commerces, au centre et en périphérie de Niort. De nombreux commerces et services sont localisés à Niort. La ville regroupe les services administratifs et commerces de grande distribution du secteur.

3.6.3. Activités industrielles

Aucun « site et sol pollué » n'est recensé par la base de données BASOL sur la commune de Niort.

Quatre sites BASIAS sont localisés à proximité de la zone d'implantation potentielle du projet (rayon de 1 km). Le site BASIAS le plus proche de la zone d'implantation potentielle est situé à 685 m au sud.

Trois Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont recensées dans le secteur de la ZIP (rayon de 1 km). L'ICPE la plus proche est le site de traitement de déchet du « Vallon d'Arty », géré par la Communauté d'Agglomération du Niortais, dans lequel est compris la ZIP.

3.6.4. Activités agricoles

Entre 1988 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire de Niort a fortement diminué (- 77 %) suivant ainsi la tendance départementale. Il en va de même pour tous les indicateurs.

L'orientation technico-économique de la commune en 2020, tout comme en 2010, est « Polyculture et poly élevage ».

La commune de Niort est concernée par 12 statuts de qualité et d'origine.

La zone d'implantation potentielle du projet n'est pas recensée au Registre Parcellaire Graphique 2020, ni au RPG des cinq dernières années. Cependant, lors de la visite terrain du 6/05/2022, un entretien du site par éco-pâturage d'ovins et de caprins a été observé.

3.6.5. Voisinage

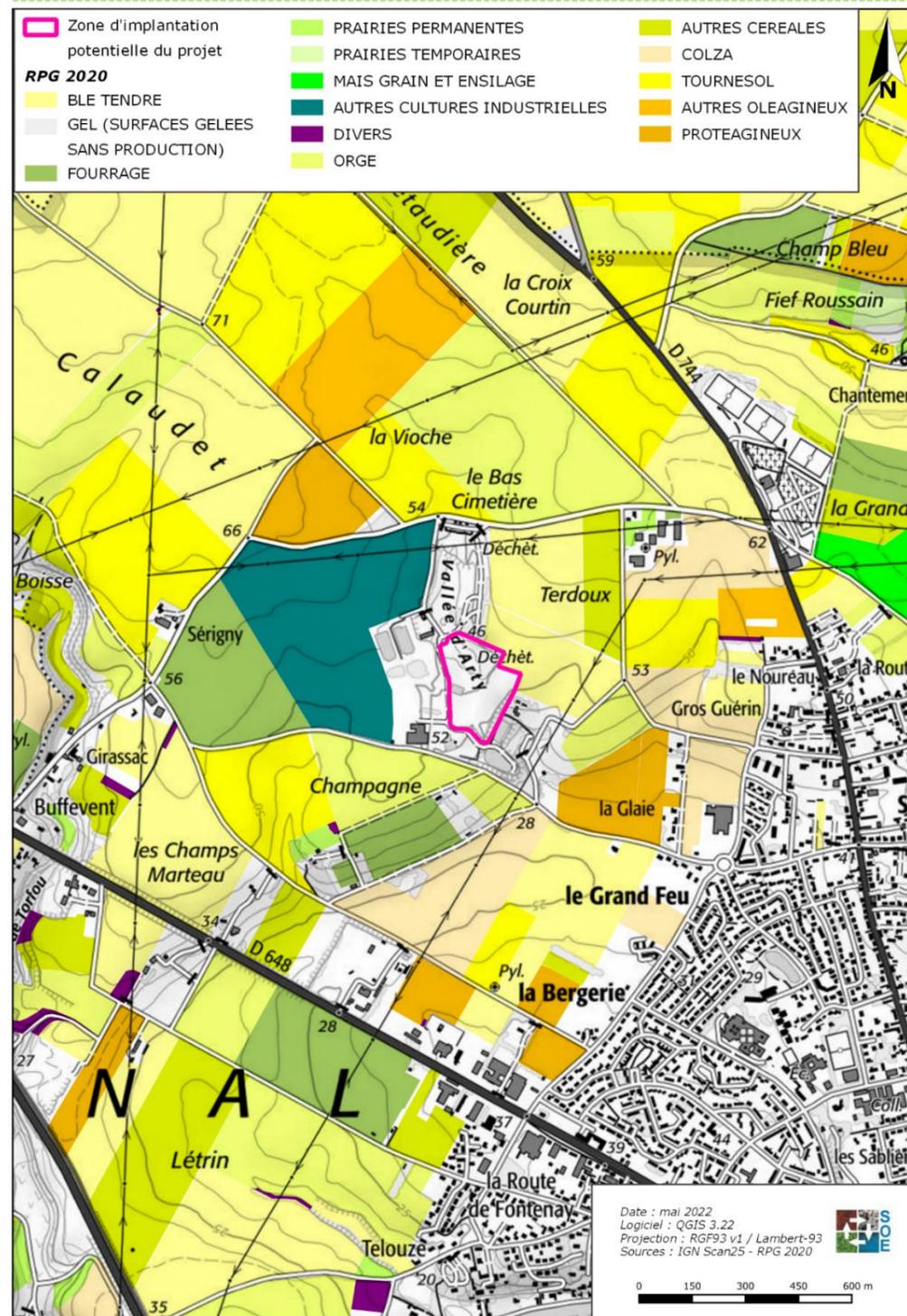
La zone d'implantation potentielle se trouve dans un contexte rural, bien que rapidement au contact de la périphérie de Niort.

Dans un rayon de 1 km, on notera la présence de :

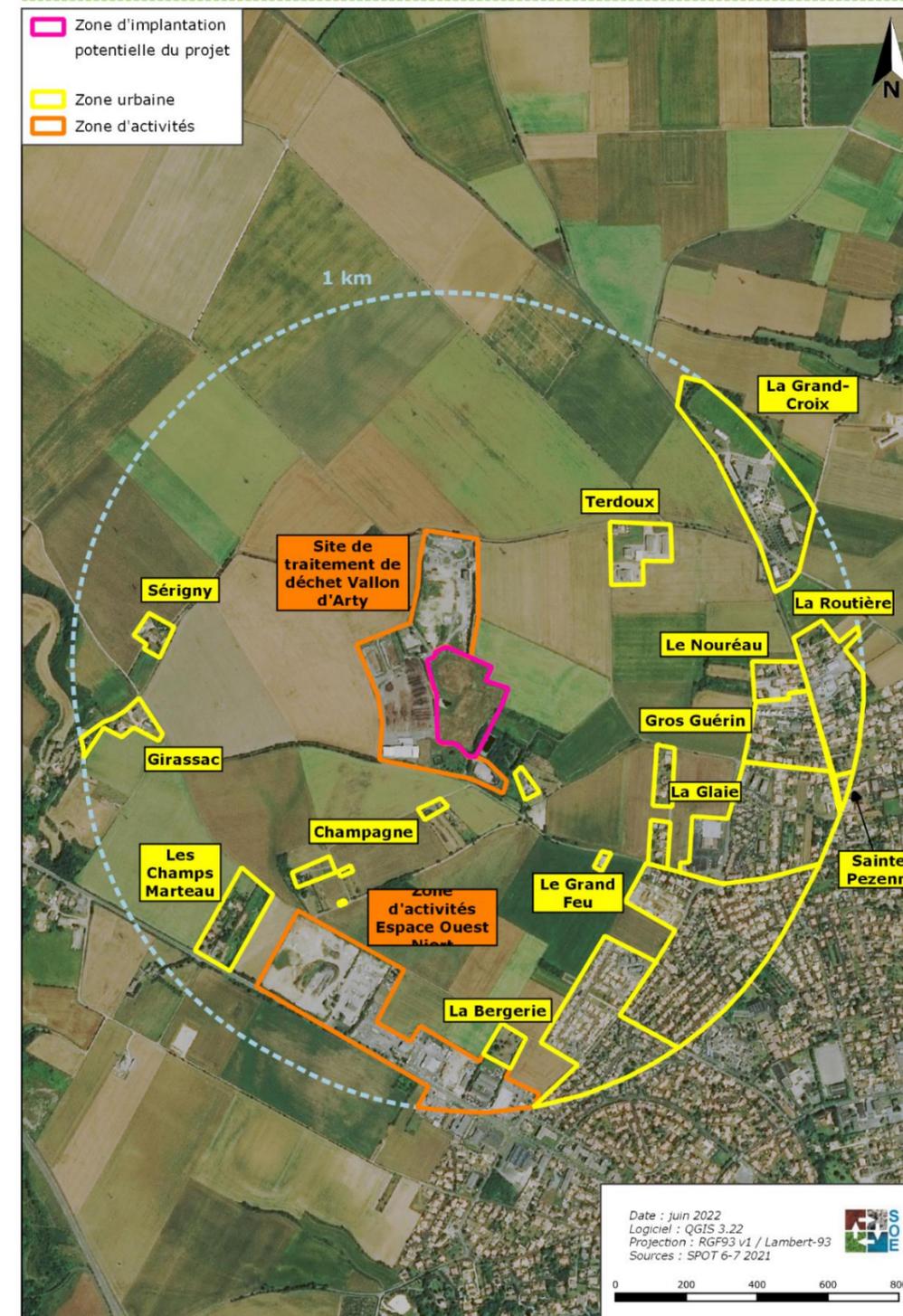
Habitations/constructions Lieux-dits	Commune	Distance par rapport à la zone d'implantation potentielle
Site de traitement de déchets « Vallon d'Arty »	Niort	Comprend la ZIP
« Champagne »		160 m au sud-est de la ZIP
« Terdoux »		430 m au nord-est de la ZIP
« La Glaie »		510 à l'est de la ZIP
Zone d'activités Espace Ouest Niort		615 m au sud de la ZIP
« Les champs Marteau »		660 m au sud-ouest de la ZIP
« Gros Guérin »		710 m à l'est de la ZIP
« Le Nouréau »		720 à l'est de la ZIP
« Sérigny »		725 m à l'ouest de la ZIP
« Girassac »		830 m à l'ouest de la ZIP
« La Grand-Croix »		850 m au nord-est de la ZIP
« La Routière »		930 m à l'est de la ZIP

La déchèterie du « Vallon d'Arty » est directement accolée à la bordure est du projet.

Registre Parcellaire Graphique 2020



Voisinage



3.6.6. Hébergement, loisirs et activités touristiques

L'offre d'hébergement touristique sur la commune de Niort est fort. Elle est composée d'hôtels, d'hébergements collectifs et de chambres d'hôtes.

La commune de Niort est dotée de nombreux atouts touristiques historiques et culturels. Le tourisme du secteur repose notamment sur la présence de monuments historiques et les activités de pleine nature.

Le sentier de Grande Randonnée (GR) 36 est localisé au plus proche à 1,8 km à l'est et au sud de la ZIP. Traversant le centre-ville de Niort en empruntant les bords de la Sèvre Niortaise, le GR 36 ne présente aucune perception visuelle sur la ZIP.

3.6.7. Infrastructures de transport

La ZIP est située à distance des infrastructures aéronautiques. L'aéroport le plus proche est celui de Niort, localisé à environ 8 km au sud-est de la ZIP.

La ligne ferroviaire au plus proche est la ligne TER Parthenay-Niort. Elle passe au plus près à 5,6 km à l'est de la zone d'implantation potentielle du projet.

Le réseau routier du secteur d'étude est constitué de deux axes de circulation principaux, la RD 648 et la RD 744.

Ces voies de circulations sont toutes deux adaptées au passage des véhicules poids-lourds.

La zone d'implantation potentielle du projet est accessible via la RD 744, décrite précédemment, puis la rue de Sérigny, et enfin les voiries propres au site de traitement de déchets du Vallon d'Arty.

3.7. Qualité de vie et commodité du voisinage

3.7.1. Contexte sonore

L'ambiance sonore sur la zone d'implantation potentielle est marquée par les activités agricoles du secteur ainsi que par les activités du site de traitement de déchets du Vallon d'Arty.

3.7.2. Vibrations

Les activités agricoles ainsi que les activités du site de traitement de déchets du Vallon d'Arty peuvent occasionner des vibrations ponctuelles et proches.

3.7.3. Qualité de l'air, odeurs, poussières

Les activités agricoles ainsi que les activités du site de traitement de déchets du Vallon d'Arty peuvent occasionner des poussières et des odeurs.

3.7.4. Émissions lumineuses

Les activités agricoles, les déplacements de véhicules le long des axes de circulation et aux abords des habitations, ainsi que les activités du site de traitement de déchets du Vallon d'Arty, peuvent occasionner des émissions lumineuses.

3.7.5. Hygiène et salubrité publique

La Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) la plus proche des terrains étudiés est localisée à Saint-Maxire, à environ 4,2 km au nord-est de la ZIP. D'une capacité nominale de 2 800 Equivalents Habitants (EH), cette STEU était en conformité lors du dernier contrôle le 31/12/2020.

La Communauté d'Agglomération du Niortais gère cette STEU et assure les missions d'assainissement collectif et non collectif dans le secteur.

La gestion des eaux pluviales de la ZIP est entièrement assurée par les ouvrages localisés au sein du site de traitement de déchets du Vallon d'Arty.

3.7.6. Réseaux divers

Des réseaux sont présents aux abords des terrains concernés par le projet :

- une ligne HTA aérienne, à environ 170 m des terrains étudiés, ainsi qu'un poste de distribution électrique, à environ 10 m au nord-ouest ;
- une ligne de télécommunication aérienne, longeant la bordure ouest des terrains et les intersectant au coin nord-ouest ;
- une canalisation d'eau potable à environ 25 m au nord-ouest ;
- une borne incendie, à environ 30 m au nord, dans l'emprise de la déchetterie (pour laquelle il n'existe aucune prescription incendie particulière, ni d'activités à risques sur les terrains étudiés selon le SDIS 79).

Par ailleurs, les terrains étudiés présentent plusieurs équipements et réseaux liés à la gestion des déchets et des eaux pluviales de l'ancienne ISDI (« enveloppe » de couverture des déchets, puits de biogaz, noues d'infiltration, fossés, bassin de rétention, ...). Ces équipements seront totalement évités dans le cadre du projet.

3.8. Conclusion : les sensibilités du site étudié

L'analyse de l'état initial de l'environnement fait apparaître les sensibilités suivantes sur les terrains étudiés :

- **Risque mouvement de terrain** : les terrains étudiés ne sont pas concernés par un aléa retrait gonflement des argiles.
- **Géologie** : les sols et sous-sols de la zone d'implantation potentielle du projet ont été remaniés compte tenu des activités passées du site (ancien site de stockage de déchets non dangereux).
- **Milieux naturels (source CERA Environnement)** : les habitats présents sont d'un faible intérêt à la fois phytosociologique, faunistique et floristique. Est à souligner toutefois la présence de friches ourlets thermophiles le long du chemin herbeux qui longe la ZIP sur ses flancs nord et est. D'enjeu phytosociologique fort, ces friches ourlets sont associés à un enjeu faunistique potentiel pour l'Azuré du serpolet (enjeu assez fort) au niveau de ces friches ourlets et du chemin herbeux.
Concernant les oiseaux, les habitats de haie arborée et de plantation de feuillus sont considérés avec un enjeu assez fort du fait de leur importance pour la reproduction et le repos de ces espèces.
Pour les chiroptères, les enjeux assez forts sont localisés au niveau de haies arborées pouvant servir de zone de chasse intéressantes. Le reste des habitats apparaît avec une importance moindre pour les différentes espèces.
Dans les milieux périphériques, certains habitats favorables aux reptiles se sont vu attribuer un niveau d'enjeu modéré, c'est le cas de certaines lisières bien exposées, de la prairie abandonnée et de la fruticée située à l'est du site. La présence du Lézard à deux raies et de Couleuvre verte et jaune est possible dans ces milieux d'interface.
La présence de stations d'origan rend également possible la présence de l'Azuré du serpolet dans la prairie abandonnée située à l'est de la ZIP. Toutefois, la végétation semble suboptimale (hauteur et densité importantes), un enjeu modéré a été attribué à cette parcelle pour cette espèce patrimoniale.
- **Patrimoine et Archéologie** : le monument historique et le site inscrit les plus proches se situent à 1,7 km des terrains étudiés. Du fait de l'emplacement du projet au sein d'un ancien site industriel, aucune prescription d'archéologie préventive ne sera, à priori, demandée (en attente de confirmation de l'UDAP79).
- **Paysage** : la couverture végétale du secteur est marquée par la présence de nombreuses parcelles de grandes cultures renforçant le caractère très agricole du territoire. Les pâtures et prairies sont structurées par des haies et forêts, coupant les perceptions à grande échelle et adoucissant le relief. Le sud-ouest de l'aire d'étude éloignée est marqué par le commencement du marais poitevin.
- **Agricole** : les terrains du projet ne sont pas recensés au Registre Parcellaire Graphique 2020, ni au RPG des cinq dernières années. Ils sont entretenus par éco-pâturage d'ovins et de caprins. Un entretien pastoral des terrains est envisagé dans le cadre du projet, en complément du fauchage mécanique, permettant de maintenir l'activité agricole en place.

- **Activités industrielles** : le projet est localisé sur un ancien site de stockage de déchets (ISDND). Trois installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont recensées dans un rayon de 1 km, dont la déchèterie du « Vallon d'Arty » dans laquelle est compris la ZIP.

- **Voisinage** : la zone d'implantation potentielle du projet est située dans un contexte rural bien que rapidement au contact de la périphérie de Niort. Le site de traitement de déchet du Vallon d'Arty inclut la ZIP dans son emprise. Les habitations les plus proches sont situées à 160 m.

Loisirs : le tourisme du secteur repose notamment sur la présence de monuments historiques et les activités de pleine nature. Un sentier de Grande Randonnée (GR) est localisé au plus proche à 1,8 km à l'est et au sud de la ZIP et ne présente aucune perception visuelle sur la ZIP.

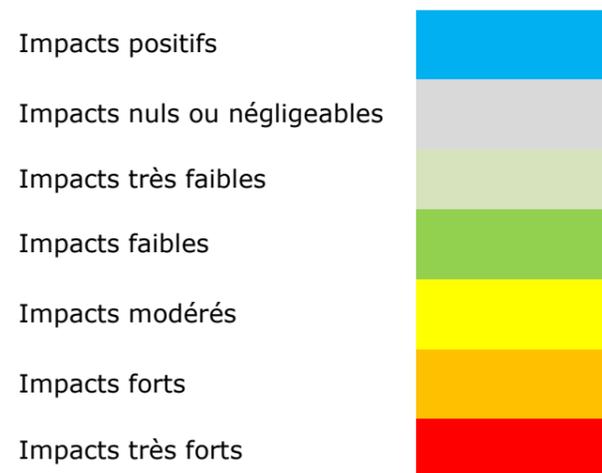
- **Transports** : l'aéroport le plus proche est celui de Niort, localisé à environ 8 km au nord-est et la ligne ferroviaire la plus proche passe au plus près à 5,6 km à l'est du projet. Le réseau routier du secteur d'étude est constitué de deux axes de circulation principaux, la RD 648 et la RD 744 (adaptées au passage des véhicules poids-lourds). Les terrains du projet sont accessibles via la RD 744, puis la Rue de Sérigny, et enfin la voirie propres au site de traitement des déchets de Vallon d'Arty.

Note : les enjeux des terrains étudiés et de l'emprise finale clôturée ne sont pas les mêmes dans le cas du présent projet : en effet, l'emprise finale a été considérablement réduite (réduction de 1,3 ha) par rapport au parcellaire étudié dans le cadre de l'état initial de l'environnement.

4. INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES DE PROTECTION

Voir tableau ci-après

Code couleur employé :



Thèmes	Caractéristiques des impacts		Mesures retenues		Bilan des impacts résiduels
	En phase de travaux	En phase d'exploitation	En phase de travaux	En phase d'exploitation	
Compatibilité avec les plans, schémas et programmes	<p>Le projet de parc photovoltaïque, en zone Ap, n'est autorisé par le PLU de Niort. Une demande de modification du PLU de Niort a été engagée au conseil d'agglomération du 13 décembre 2021 et devrait être validé d'ici à la fin 2022.</p> <p>Le SCOT de Niort Agglo autorise et favorise l'implantation de parc photovoltaïque au sol sur des terrains anciennement industrialisés</p> <p>La non-dégradation qualitative et quantitative des milieux aquatiques ainsi que la préservation des fonctionnalités de ces milieux sont à prendre à compte dans le cadre du projet.</p> <p>Le projet de parc photovoltaïque est en accord avec les ambitions et objectifs du PCAET Niort Agglo</p> <p>Le projet est compatible avec les objectifs du S3REnR.</p>		<p><u>Mesures de réduction :</u> Nombreuses mesures permettant d'éviter ou limiter les pollutions Conception du projet permettant la non-aggravation des débits de ruissellement</p>	<p><u>Mesures de réduction :</u> Choix d'implantation (évitement des secteurs à plus fort enjeux écologiques, insertion paysagère, etc...) Nombreuses mesures permettant d'éviter ou limiter les pollutions (voir plus loin) Nombreuses mesures permettant d'éviter ou limiter les pollutions</p>	<p>Très forts concernant le PLU de la ville de Niort n'autorisant pas le projet en zone AP.</p> <p>Une demande de mise en compatibilité du zonage avec le parc photovoltaïque est en cours</p> <p>Négligeables</p>
Risques majeurs	<p>Risque d'aggravation du risque inondation à l'aval Risque lié à la stabilité des sols</p>	<p>Risque d'aggravation du risque inondation à l'aval Risque lié à la stabilité des sols</p>	<p><u>Mesures de réduction :</u> Conception du projet permettant la non-aggravation des débits de ruissellement (espacement entre panneaux, tables et rangées ; composition des pistes ; aménagement hydrauliques) Réalisation d'une étude géotechnique avant le commencement des travaux Prise en compte des prescriptions du SDIS</p>	<p><u>Mesures de réduction :</u> Réalisation d'une étude géotechnique avant le commencement des travaux Surélévation des locaux techniques Aménagements hydrauliques</p>	<p>Très faibles</p>
Milieu physique	<p>Climat et qualité de l'air</p> <p>La phase « chantier » représente la période de plus fortes émissions de gaz à effet de serre (GES) et de poussières</p>	<p>Légère modification des températures localement</p> <p>Impact positif sur les modes de production d'énergie</p>	<p><u>Mesures d'évitement :</u> Les travaux de décapage, création des pistes et pose des pieux ne seront pas réalisés en cas de vents violents. Les engins et les camions seront conformes aux normes Euro 4 au minimum et Euro 6 si possible⁶.</p> <p><u>Mesures de réduction :</u> Réduction d'emprise Contrôle des engins Pistes internes en partie enherbées Limitation du nombre de véhicules sur le chantier et de leur vitesse de circulation Extinction des moteurs dès que possible Durée réduite des travaux estimée à 7 mois</p>	<p><u>Mesures d'évitement :</u> Conception de la centrale permettant la libre circulation de l'air sous les panneaux</p> <p><u>Mesures de réduction :</u> Maintien du couvert végétal Espacement des panneaux permettant le maintien du couvert végétal</p>	<p>Positifs</p>

⁶ Les normes d'émission Euro fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants. Elles ne prennent pas en compte les rejets directs en CO2 mais les autres types de rejets (CO, NOx, particules ...). Toutefois, ces normes jouent directement sur les rejets en général et sur leur filtration, impliquant donc une minimisation des rejets en CO2. La norme Euro 4 s'applique aux véhicules mis en service à partir d'octobre 2006, Euro 5 pour ceux mis en service à partir d'octobre 2009 et Euro 6 à partir de janvier 2014.

Thèmes	Caractéristiques des impacts		Mesures retenues		Bilan des impacts résiduels
	En phase de travaux	En phase d'exploitation	En phase de travaux	En phase d'exploitation	
Terres, sols, sous-sols et topographie	Risques de pollution des sols et du sous-sol du fait de la présence de produits polluants (engins, ...) Risque de tassement des sols ou d'instabilité Modification de la topographie locale	Risques de pollution des sols et du sous-sol du fait de la présence de produits polluants (engins, ...) Risque de tassement des sols ou d'instabilité	<p><u>Mesures d'évitement :</u> Vérification régulière des engins de chantier et du matériel Respect des consignes anti-pollution, formation du personnel</p> <p><u>Mesures de réduction :</u> Réduction d'emprise Ravitaillement des gros engins sur des aires étanches Mise à disposition de kits anti-pollution propres Gestion et évacuation des déchets de chantier Limitation de la surface destinée au stockage, des pistes de circulation et aire de mise à l'eau Utilisation de matériaux perméables Limitation des terrassements Réalisation d'une étude géotechnique avant le commencement des travaux</p>	<p><u>Mesures d'évitement :</u> Vérifications régulières des véhicules légers utilisés et des installations Aucune utilisation de produits chimiques</p> <p><u>Mesures de réduction :</u> Réduction d'emprise Limitation de la surface destinée au stockage et des pistes de circulation Composition des pistes en matériaux perméables et pistes transparentes d'un point de vue hydraulique Conservation au maximum de la topographie du site Surélévation des locaux techniques</p>	Négligeables
	Eaux superficielles, souterraines et zones humides	Risques de pollution des eaux du fait de la présence de produits polluants (engins, ...) Risque de modification des écoulements superficiels et souterrains Risque d'aggravation du risque inondation à l'aval	Risques de pollution des eaux Risque de modification des écoulements superficiels et souterrains Risque d'aggravation du risque inondation à l'aval Possible phénomènes d'érosion des sols et d'accumulation d'eau	<p><u>Mesures d'évitement :</u> Mise en place de système d'assainissement autonome pour la base de vie et citernes d'eau pour l'alimentation en eau potable (aucun prélèvement en eau) Vérification régulière des engins de chantier et du matériel Respect des consignes anti-pollution</p> <p><u>Mesures de réduction :</u> Réduction d'emprise Ravitaillement des gros engins de chantier sur une plateforme étanche Mise à disposition de kits anti-pollution propres Réduction du nombre d'engin sur site Gestion et évacuation des déchets de chantier Travaux réalisés hors des périodes de fortes pluies Maintien et renforcement de la végétation existante Surface réduite des aires de chantier Utilisation de matériaux perméables Durée réduite des travaux Création de noues à redents</p>	<p><u>Mesures d'évitement :</u> Nettoyage et entretien sans utilisation de produits chimiques Composition des panneaux n'entraînant aucun phénomène de pollution Aucun prélèvement en eau souterraine ou superficielle</p> <p><u>Mesures de réduction :</u> Réduction d'emprise Pistes en partie enherbées transparentes d'un point de vue hydraulique Mode de gestion des eaux pluviales du site conservé Limitation de la surface imperméabilisée Espacement des modules, tables et rangées favorisant l'écoulement des eaux de ruissellement et limitant le recouvrement du sol Reprise naturelle de la végétation Maintien des haies Création de noues à redents</p>
Paysage et Patrimoine	Patrimoine et archéologie	De nombreux monuments historiques classés ou inscrits sont recensés au sein des aires paysagères intermédiaire et éloignée. La zone d'implantation potentielle est localisée au sein de la ZPPA dite « Zone C - Ste Pezenne, Sérigny, Girassac, Surimeau, Le Moindreau, Chauveux ». S'agissant d'un site ayant été exploité, les incidences concernant la présence de vestiges archéologiques semblent faibles (en attente de réponse de l'UDAP 79)	-	Intégration paysagère des locaux techniques et divers éléments du projet	Faibles
	Paysage et perceptions	Aire d'étude rapprochée :	<p><u>Mesures de réduction :</u> Choix d'implantation du projet Réduction d'emprise</p>	<p><u>Mesures de réduction :</u> Choix de l'emplacement du parc Réduction d'emprise</p>	Très faibles à très fortes



Thèmes	Caractéristiques des impacts		Mesures retenues		Bilan des impacts résiduels
	En phase de travaux	En phase d'exploitation	En phase de travaux	En phase d'exploitation	
	Les incidences paysagères au sein de cette aire d'étude sont nulles à très fortes suivant le secteur considéré		Maintien de la végétation en bordure est Travaux programmés et structurés selon un planning précis Plateformes de chantier et délaissés évacués à la fin des travaux Intégration paysagère des locaux techniques et divers éléments du projet Durée limitée des travaux (estimée à 7 mois)	Maintien de la végétation en bordure est Caractéristique physique du parc (hauteur des panneaux, orientation, choix de l'emplacement et couleur des locaux, piste en partie enherbée)	
	Aire d'étude intermédiaire : Les incidences paysagères au sein de cette aire d'étude sont nulles à modérés suivant le secteur considéré				Nuls à modérés
	Aire d'étude éloignée : absence d'incidence				Négligeables
Milieu humain	Population, activités économiques et agricoles	Travaux effectués par des entreprises de préférence locales Retombées financières locales	<u>Mesure d'évitement :</u> Interdiction du brûlage des déchets Site clôturé Engins conformes à la réglementation en vigueur en matière de bruit afin de ne pas gêner le voisinage <u>Mesures de réduction :</u> Réduction d'emprise Mesures d'intégration paysagères Choix du site Mise en place d'une signalisation adaptée pour prévenir les risques d'intrusion Engins équipés d'extincteurs Interdiction de stationner en dehors des zones identifiées sur le chantier Signalisation du chantier et de la sortie des camions Conservation des cordons boisés existants en périphérie Limitation de l'usage des sirènes Pistes en partie enherbées Arrosage en période sèche, en cas de mise en suspension des poussières Absence de travaux en période de vents importants Limitation de la vitesse de circulation sur le chantier Gestion et tri des déchets Communication des dates de passages des convois exceptionnels Travaux en semaine et période diurne sur une courte durée sauf cas exceptionnels	<u>Mesures d'évitement :</u> Portail fermé à clé et clôture entourant le site pour éviter les intrusions Paratonnerre, parafoudre et protection électrique contre les surintensités Pas d'usage de produits phytosanitaires Pas d'usage d'eau Interdiction de tout brûlage <u>Mesures de réduction :</u> Mise en place d'un système de surveillance par caméra Création de pistes périphériques de 5 m de large Piste d'accès conforme aux prescriptions du SDIS Fermeture des portails d'accès compatible avec les outils des sapeurs-pompiers 2 réserves incendie de 60 m ³ Dispositifs assurant la sécurité électrique Raccordement au poste électrique GEREDIS en souterrain Mise en place d'une organisation interne Extincteurs dans les locaux techniques Onduleurs et ventilateurs ne fonctionnant pas la nuit et respectant la réglementation concernant les émissions sonores Modules munis d'une plaque de verre non-réfléchissante Résistance aux mauvaises conditions climatiques (vent, neige) Entretien réduit	Positifs
		Augmentation du trafic routier au sein de la déchetterie de Vallon d'Arty			Entretien des espaces verts (entretien pastoral et mécanique) Retombées économiques locales

Thèmes	Caractéristiques des impacts		Mesures retenues		Bilan des impacts résiduels
	En phase de travaux	En phase d'exploitation	En phase de travaux	En phase d'exploitation	
Commodité du voisinage (air, eau, bruit, vibrations...) Santé	Bruit, poussières, trafic supplémentaire, vibration	Bruit, poussières, trafic supplémentaire, vibration Bruit émis par les locaux techniques Effets de miroitement et de reflet émis par les panneaux solaires Risque électrique pour les personnes	<u>Mesures de réduction :</u> Mise en place d'une clôture et d'une signalétique adaptée au trafic Engins conformes à la réglementation en vigueur en matière de bruit Limitation de l'usage des sirènes Pistes en partie enherbées Arrosage en période sèche, en cas de mise en suspension des poussières Absence de travaux en période de vents importants Travaux en semaine et période diurne sur une courte durée Limitation de la vitesse de circulation sur le chantier Gestion et tri des déchets	<u>Mesures d'évitement :</u> Portail fermé à clef Pas d'usage de produits phytosanitaires Interdiction de tout brûlage <u>Mesures de réduction :</u> Système de surveillance par caméras Onduleurs et ventilateurs ne fonctionnant pas la nuit et respectant la réglementation concernant les émissions sonores Modules dotés d'une plaque de verre antireflet Maintenance du site par des véhicules légers Mise en place d'une clôture et d'un portail pour limiter l'accès	Faible
	Des réseaux sont présents aux abords du site, sans intersecter les terrains concernés par le projet (ligne HTA, canalisation d'eau potable, réserve incendie). Une ligne de télécommunication intersecte les terrains en partie nord-ouest. Divers équipements et réseaux liés à la gestion des déchets et des eaux pluviales de l'ancienne ISDND sont présents sur les terrains : « enveloppe » de couverture des déchets, puits de biogaz, noues d'infiltration, fossés, bassin de rétention, ...		<u>Mesures d'évitement :</u> Respecter le « Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux – Fascicule 2 : Guide technique » Respecter les règles spécifiques d'intervention (seuls les agents d'exploitation du réseau peuvent intervenir, aucune pièce de réseau ne peut être manœuvrée sans l'accord de l'exploitant, ...) Implantation des structures à distance des événements	<u>Mesures d'évitement:</u> Implantation des structures à distance des événements <u>Mesures de réduction :</u> Éviter tout risque d'introduction de polluants (fluides ou solides) dans le réseau Implantation des structures à distance des événements	Faible
Milieu naturel Habitats, Faune, Flore (source : CERA Environnement)	Incidences modérées sur l'avifaune Incidences faibles sur les reptiles et les amphibiens	Incidences faibles pour les oiseaux nichant au sol Incidences nulles à faible pour la flore et les insectes	<u>Mesures de réduction</u> MR1 : Mise en place d'un management / suivi environnemental du chantier MR2 : Limiter les risques de pollution en phase chantier et de démantèlement MR3 : Favoriser les travaux en dehors des périodes sensibles pour la faune MR4 : Limiter l'emprise globale du chantier, sécurisation du chantier MR5 : Poursuite de l'entretien actuel de la parcelle avant les travaux MR7 : Aménagement d'habitats en faveur de la petite faune <u>Mesures de suivi</u> MS1 : Suivi écologique en phase chantier	<u>Mesures de réduction</u> MR6 : Aménagement des clôtures en faveur de la faune MR8 : Orientation écologique de l'entretien de la centrale <u>Mesures de suivi</u> MS2 : Suivi de la végétation de la centrale MS3 : Suivi avifaunistique et des micro-habitats pour la petite faune	Faible à nul

Ces données sont issues de l'étude d'impact sur le milieu naturel réalisée par CERA Environnement (cf. Annexe 4, paragraphes J et K, page 110)

Thèmes	Caractéristiques des impacts		Mesures retenues		Bilan des impacts résiduels
	En phase de travaux	En phase d'exploitation	En phase de travaux	En phase d'exploitation	
Raccordement <i>(SEUR VALLON ne maîtrise pas les modalités de travaux du raccordement qui seront définies ultérieurement par GEREDIS)</i>	Incidences sur les terres, sols, sous-sols Incidences vis-à-vis des risques naturels et technologiques Incidences sur les milieux naturels et humains Incidences sur les voiries Incidences sur le paysage et le patrimoine	Incidences sur les terres, sols, sous-sols Incidences vis-à-vis des risques naturels et technologiques Incidences sur les milieux naturels et humains Incidences sur les voiries Incidences sur le paysage et le patrimoine	<u>Mesures de réduction</u> Réseaux électriques GEREDIS enfouis le long de la voie publique Réalisation simultanée de la tranchée, pose de câble et remblaiement Emprise de chantier réduite à quelques mètres linéaires Longueur de câble enfouie/jour : 500 m	<u>Mesures de réduction</u> Câbles posés sur un lit de sable et surmontés d'un grillage avertisseur Câbles souples et imperméables	Négligeable ⁷

Afin d'illustrer les incidences paysagères et visuelles du projet les photomontages réalisés sont présentés sur les planches en pages suivantes.

- La mise en place des mesures spécifiques en phase chantier représentera un coût total de **6 900 €**.
- La mise en place des diverses mesures spécifiques en phase exploitation représentera un coût de **30 000 €**.
- Les coûts liés aux autres mesures sont intégrés à la conception du projet.

⁷ Evaluation réalisée *a priori*. Cette dernière sera conditionnée par l'itinéraire définitif de raccordement, défini par GEREDIS, après obtention de toutes les autorisations administratives.

Photomontage n° 1 : Vue depuis le Chemin de Champagne au sud

Etat actuel du site



Etat projet



Photomontage n° 2 : Vue depuis l'intersection de la Rue de Sérigny et la Rue de la Verte Vallée, au nord-est

Etat actuel du site



Etat projet



Photomontage n° 3 : Vue depuis la déchetterie de Vallon d'Arty, au nord

Etat actuel du site



Etat projet



5. VULNERABILITE DU PROJET A DES RISQUES D'ACCIDENTS OU DE CATASTROPHES MAJEURS

Les risques recensés sur la commune de Niort sont les suivants :

- Risque inondation ;
- Rupture de barrage ;
- Mouvement de terrain ;
- Tassements différentiels ;
- Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines) ;
- Phénomène lié à l'atmosphère ;
- Zone de sismicité niveau 3 ;
- Transports de marchandises dangereuses ;
- Risque industriel.

Inondation

La commune est concernée par l'Atlas des Zones Inondables de la Sèvre Niortaise, sans que les terrains du projet ne soient concernés.

Les parcelles du projet apparaissent localisées en dehors de toute zone inondable.

Aussi, pour rappel, aucun cours d'eau ne traverse les parcelles du projet. Des noues et fossés longent les parcelles du projet.

De ce fait, aucune mesure spécifique au risque inondation n'est à mettre en place.

Rupture de barrage

Les terrains du projet sont localisés en surplomb de la ville de Niort et ne sont pas concernées par le risque rupture de barrage.

De ce fait, aucune mesure spécifique au risque rupture de barrage n'est à mettre en place.

Mouvements de terrain

Plusieurs cavités sont répertoriées sur le territoire de Niort sans que la commune ne soit concernée pas un PPR Mouvement de terrain – Affaissements et effondrement (cavités souterraines).

Aucun mouvement de terrain n'est recensé sur le site ou à proximité. En revanche, l'activité industrielle passée à fortement remanié les sols.

L'implantation de longrines bétons ne nécessitera pas la mise en place de fondations. En effet, ce type de fixations consiste en la pose de plots de béton en surface, sans excavation nécessaire. De plus, une étude géotechnique sera réalisée dans le cadre du projet en amont des travaux de construction et l'ensemble des mesures nécessaires pour assurer la stabilité des constructions sera prise en compte.

Risque industriel

Le projet s'implantant sur une ancienne ISDND, fermée en 2004, à proximité immédiate de la déchetterie de Vallon d'Arty, ne sera pas à l'origine d'une aggravation du risque industriel du secteur.

L'implantation de longrines bétons ne nécessitera pas la mise en place de fondations. En effet, ce type de fixations consiste en la pose de plots de béton en surface, sans excavation nécessaire.

Phénomène lié à l'atmosphère

La commune de Niort est concernée par des phénomènes liés à l'atmosphère (vent violent, foudre, grêle, neige, ...).

Les structures porteuses et les éléments techniques seront dimensionnés de façon à résister aux perturbations atmosphériques : vent, grêle, ...

En cas d'orage ou de conditions météorologiques dangereuses, l'accès à la centrale sera interdit.

Risque sismique

La commune de Niort se situe en zone sismique de niveau 3 (aléa modéré).

Le projet de parc photovoltaïque est classé en catégorie d'importance I. Aucune exigence particulière n'est donc imposée.

Transports de marchandises dangereuses

Du fait de la distance entre la RD 744 et le projet (environ 1 km), aucune mesure particulière n'est envisagée vis-à-vis de transport matières dangereuses.

→ Grâce à l'ensemble des mesures mises en place dès la conception du projet, ce dernier ne présentera aucune vulnérabilité notable à un risque d'accident ou de catastrophe pouvant survenir dans le secteur d'étude.

6. INCIDENCES DU PROJET SUR LE CLIMAT ET VULNERABILITE DU PROJET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ce chapitre présente pour les thématiques concernées, d'une part l'incidence du projet sur le climat et son éventuelle modification, d'autre part la vulnérabilité du projet face au changement climatique. Cette présentation est proportionnée aux effets concernés ou projetés et est réalisée pour les thématiques pertinentes.

Domaine d'effet du projet / Thématique	Incidence du projet sur le climat		Vulnérabilité du projet face au changement climatique	
	Effet théorique	Conséquences réelles du projet	Effet théorique	Effets réels sur le projet
Climat	<p>La consommation d'énergie fossile participe au changement climatique.</p> <p>Des phénomènes climatiques extrêmes (fortes pluies...) peuvent devenir plus fréquents et/ou plus marqués.</p> <p>D'après les modèles réalisés les températures devraient augmenter et les précipitations diminuer.</p>	<p>Cette consommation d'énergie reste très faible et sans effet sur le climat tant local que global.</p> <p>Le projet permettra la production d'une énergie renouvelable et ainsi la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique.</p>	<p>Néant</p> <p>Risque de ravinement suite aux fortes pluies, risque de crues.</p> <p>Augmentation de l'ensoleillement.</p>	<p>Néant</p> <p>Le projet est situé hors de toute zone inondable. Il ne sera donc pas vulnérable à un risque de crues plus important.</p> <p>Un ensoleillement plus important pourrait augmenter la production électrique du parc.</p>
Eaux superficielles et souterraines, zones humides	<p>Les étiages des cours d'eau seront plus marqués.</p> <p>Des phénomènes de crue peuvent être plus fréquents.</p> <p>Les eaux souterraines pourraient être affaiblies.</p> <p>Les taux de précipitations diminueront.</p> <p>Les surfaces de zones humides pourraient être diminuées du fait d'une recharge en eau moins importante.</p>	<p>Le projet n'est pas en relation directe avec un cours d'eau.</p> <p>Le projet n'a pas de conséquence sur ces effets.</p> <p>Aucune zone humide n'est recensée sur les terrains du projet. Les conditions d'alimentation en aval du site seront maintenues ce qui permettra de préserver les éventuelles zones humides.</p>	<p>Sans objet</p> <p>Probabilité plus grande de la survenue d'une crue</p> <p>Affaiblissement de la ressource en eau souterraine lors des périodes estivales.</p> <p>Sans objet</p>	<p>Néant</p> <p>Le projet est situé hors de toute zone inondable. Il ne sera donc pas impacté par la probable augmentation du nombre de crues</p> <p>Sans objet : aucun prélèvement d'eau souterraine ou superficielle n'est envisagé</p> <p>Sans objet</p>
Milieu naturel	<p>Évolution des milieux en fonction d'un contexte climatique plus chaud et plus sec en période estivale.</p>	<p>Néant – le projet envisage une recolonisation naturelle du site. Les espèces locales se développeront donc sans modification de l'état actuel.</p>	<p>Difficulté de reprise pour les plantations qui pourraient être réalisées.</p> <p>Développement de certaines espèces exotiques envahissantes</p>	<p>Les plantations seront réalisées dès la construction du parc photovoltaïque. Ainsi, aucun effet réel ne devrait être visible à cette échelle de temps. Un entretien durant les premières années est intégré au projet afin d'assurer la reprise de ces plantations.</p> <p>Évolution des milieux en fonction d'un contexte climatique plus chaud et plus sec en période estivale.</p>
Voisinage, qualité de vie	Néant	Néant	<p>Sécheresse estivale plus importante et sur des périodes prolongées.</p> <p>Risques d'incendies plus prononcés.</p>	<p>Le projet pourrait être concerné par un risque d'incendie plus important. De nombreuses mesures contre le risque incendie sont d'ores et déjà prévues par le projet.</p>

7. EFFETS DU PROJET SUR LA SANTE DES POPULATIONS LOCALES

Les éléments présentés peuvent être résumés de la façon suivante :

Substances à risque	Effets intrinsèques sur la santé	Voies de contamination	Caractéristiques principales du projet	Caractéristiques du milieu et des populations exposées	Risque sanitaire
DURANT LES PHASES DE CONSTRUCTION ET DE DÉMANTÈLEMENT DES INSTALLATIONS					
Gaz de combustion et d'échappement (SO ₂ , NO _x , CO, HC, particules, ...) Poussières	Troubles respiratoires ou cardio-vasculaires	Air	Trafics induits faibles	Habitations et ERP les plus proches	Faible
Bruit	Gêne et troubles auditifs	Air	Trafics induits faibles	Habitations et ERP les plus proches	Fort
Micropolluants issu de la circulation des véhicules	Troubles graves par ingestion	Eau	Absence de rejet direct dans le milieu	Aucune population exposée (pas d'usage EDCH à proximité)	Très faible

Substances à risque	Effets intrinsèques sur la santé	Voies de contamination	Caractéristiques principales du projet	Caractéristiques du milieu et des populations exposées	Risque sanitaire
DURANT LE FONCTIONNEMENT DE LA CENTRALE					
Gaz de combustion et d'échappement (SO ₂ , NO _x , CO, HC, particules, ...) Poussières	Troubles respiratoires ou cardio-vasculaires	Air	Aucune production	Habitations et ERP les plus proches	Nul
Bruit	Gêne et troubles auditifs	Air	Ventilateurs des locaux techniques et du poste de livraison Entretien du site	Habitations et ERP les plus proches	Négligeable
Micropolluants issus de la circulation des véhicules	Troubles graves par ingestion	Eau	Très rares véhicules	Aucune population exposée (pas d'usage AEP à proximité)	Nul
Champs électro-magnétiques	Troubles divers	Air	Nombreux modules et câbles électriques	Habitations et ERP les plus proches	Nul

- Le type même d'installations générant peu d'émissions et les mesures mises en place permettront de prévenir le risque de pollution durant les travaux et le fonctionnement du parc photovoltaïque.
- Aucun risque notable pour la santé n'a été mis en évidence.

8. ANALYSE DU CUMUL DES INCIDENCES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVES

Les principaux effets cumulés de ces projets sont les suivants :

- Consommation d'espace

La consommation totale d'espace engendrée par les projets cités précédemment est d'environ 10 ha. On notera cependant que le projet d'aménagement de la ZAC Terre de Sport et du parc solaire de Vallon d'Arty au sein de site dégradés.

Il apparaît ainsi que ces deux projets s'inscrivent dans une logique de revalorisation de sites dégradés, conformément aux doctrines nationales en matière de développement de projets solaires. Il ne consommera donc pas d'espaces naturels ou agricoles.

Ainsi, les effets cumulés du présent projet de parc photovoltaïque de Niort avec les autres projets recensés seront faibles à nuls.

- Qualité des eaux, du sol et du sous-sol

Le projet solaire ne sera pas à l'origine de consommation ou rejet d'eau. L'ensemble des mesures mises en place permet également d'éviter tout risque de pollution des eaux.

Aussi, les effets cumulés avec les autres projets sur les eaux superficielles et souterraines seront négligeables.

- Nuisances

Les projets solaires présenteront des nuisances en phase chantier (envol de poussières, rejets de GES, bruit,...) comme tout chantier de BTP. La durée de construction de ces projets est relativement faible. De plus, leur éloignement géographique empêchera les effets cumulés concernant les nuisances émises. Par ailleurs, au vu des dates de dépôts des permis de construire, il est peu probable que les travaux de construction soient concomitants.

Le chantier du projet solaire s'étalera sur environ 7 mois, dans une zone déjà relativement industrialisée.

En phase exploitation, ces projets ne seront pas à l'origine de nuisances particulières.

- Trafic

En phase chantier, les projets solaires seront à l'origine d'une augmentation légère du trafic routier. En phase exploitation, seul le personnel d'entretien se rendra sur les sites (1 à 2 fois par an pour chaque projet) avec un véhicule léger.

De plus, les projets étant localisés sur des communes différentes, leur accès nécessitera l'usage de voies de circulation différentes.

Enfin, il est peu probable que les travaux de construction puissent être concomitants.

- Effets cumulés sur le paysage

Les projets s'inscrivent dans des contextes paysagers différents. De plus, aucune perception conjointe des projets n'est possible. Le projet s'implante dans secteur déjà industrialisé, dont le paysage a été dégradé.

Les effets cumulés sur le paysage sont donc nuls.

- Activités économiques

Concernant ces projets, les effets cumulés attendus seront positifs et permettront des retombées économiques locales par le biais des diverses taxes versées. Ils seront aussi à l'origine de création d'emploi. Ils s'inscriront ainsi dans une dynamique de croissance du territoire.

- Production d'énergie et raccordement au réseau

La création de plusieurs centrales solaires et de parcs éoliens permettra la production d'une énergie verte et locale. Les effets attendus seraient ici positifs.

- Milieux naturels et zones humides

L'analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus a été réalisé par CERA Environnement (cf. *Annexe 4, paragraphe L, page 128*) dont les conclusions sont les suivantes :

« Aux vues des enjeux localisés sur la zone d'étude et des mesures prévues dans le cadre du projet il n'apparaît pas d'impact cumulé significatif sur la faune et la flore avec les sites ICPE les plus proches. En effet les impacts de ces différentes activités apparaissent faibles et leur nature ne semble pas en mesure de créer des effets cumulatifs sur la faune et la flore.

Les autres installations classées et actuellement en exploitation dans un rayon de 5 km autour du projet n'auront pas d'impact cumulé concernant la faune et la flore significatif avec le projet solaire de Niort Vallon d'Arty du fait de leur distance et de l'absence d'impact cumulés entre les différentes activités recensées et la construction d'un parc solaire. »

(Extrait de l'étude d'impact de CERA Environnement)

9. ANALYSE COMPARATIVE

Aspects pertinents de l'état actuel	Scénario de référence	Évolution probable sans la réalisation du projet
Topographie	La topographie locale ne sera que peu modifiée par le projet qui ne prévoit la réalisation d'aucun terrassement massif.	La topographie sur les terrains n'est pas amenée à évoluer si aucun projet ne se réalise sur site.
Climat	La mise en place et le démantèlement du site seront à l'origine d'émissions de CO ₂ relativement faibles. Des mesures seront toutefois mises en place afin de réduire ces émissions (entretien des engins et poids-lourds notamment). De plus, la centrale photovoltaïque produira une énergie renouvelable qui permettra de réduire par ailleurs les rejets de GES.	En l'absence du projet, les émissions de GES du secteur resteront identiques. Toutefois, aucune énergie solaire ne sera produite.
Sol et sous-sol	Les mesures qui seront mises en place (gestion stricte des hydrocarbures, absence de terrassement massif, etc...) permettront d'éviter toute dégradation de la qualité des terres, du sol et du sous-sol présents sur le site et ne correspondant pas aux sols et sous-sols naturels.	En l'absence de projet, le sol et le sous-sol du site sont voués à rester parfaitement identiques à la situation actuelle : la composition géologique du sous-sol ne sera modifiée par aucun phénomène particulier à long terme, de même que celle du sol.
Eaux superficielles	L'imperméabilisation liée au projet ne sera pas de nature à modifier les conditions de ruissellement ou les sens d'écoulement des eaux (aucune modification quantitative). Toutes les mesures seront prises dans le cadre du projet (gestion stricte des hydrocarbures, entretien du matériel et des engins, mise en place d'espaces enherbés, etc...) afin de ne pas dégrader la qualité des eaux superficielles du secteur.	En l'absence du projet, le contexte d'écoulement des eaux superficielles sur les terrains du projet resterait identique à la situation actuelle.
Eaux souterraines	Les mesures prises dans le cadre de la protection du sous-sol, du sol et des eaux superficielles contribueront à protéger également la qualité des eaux souterraines. La faible imperméabilisation liée à la mise en place du projet ne remettra pas en cause la capacité locale de recharge de la nappe.	En l'absence du projet, les écoulements souterrains ne seraient pas modifiés par rapport à la situation actuelle.
Zones humides	Il n'existe aucune zone humide sur les terrains du projet. Les éventuelles zones humides situées en aval des terrains seront préservées.	En l'absence du projet, étant donné le contexte topographique, aucune zone humide ne devrait apparaître sur le site.
Milieux naturels et biodiversité	L'analyse de l'évolution probable des milieux en l'absence de projet a été réalisée par CERA Environnement (cf. <i>Annexe 4, paragraphe M, page 128</i>).	Aux vues des évolutions du secteur entre 1958 et 2022 il apparaît probable que peu d'évolutions aient lieu au cours des prochaines années. Les espaces cultivés autour de la zone d'étude resteront cultivés et selon les évolutions sur les 20 dernières années le parcellaire agricole devrait rester relativement semblable. Les zones d'habitations pourraient s'agrandir et se rapprocher de la zone d'étude.
Paysage	Des mesures ont été prises pour permettre une bonne insertion paysagère du projet dans son environnement (choix de la localisation du site, couleur des locaux techniques, des clôtures, maintien de la végétation, etc.). Les incidences visuelles résiduelles seront faibles et le projet ne sera pas à l'origine d'une dénaturation du paysage local.	En l'absence du projet, les terrains seraient recolonisés par la végétation.
Contexte économique	L'implantation de la centrale photovoltaïque impliquera des retombées économiques directes au niveau local, à partir des taxes locales, du loyer versé mais également en créant temporairement des emplois dans le secteur. Le site d'implantation ne faisant pas l'objet d'un usage agricole selon le RPG 2020, l'impact agricole est nul.	En l'absence du projet, l'économie locale restera identique.
Contexte sonore	Les niveaux sonores seront augmentés essentiellement durant les phases de construction et démantèlement de la centrale photovoltaïque. Ils seront de nature à impacter fortement les résidents les plus proches de façon temporaire. En phase exploitation, les nuisances sonores du projet seront tout à fait négligeables.	Dans le cas de l'absence du projet, le contexte sonore resterait identique à l'état actuel.
Vibrations	Des vibrations pourront être ressenties localement lors du passage des convois. Elles seront limitées à la période de travaux. En effet, en phase d'exploitation le parc ne sera à l'origine d'aucune vibration.	En l'absence du projet, aucune vibration ne serait émise sur le site.
Qualité de l'air	La pollution de l'air induite par les périodes de travaux sera négligeable. En phase exploitation, le projet permettant la production d'énergie renouvelable sera à l'origine de la réduction de rejets de gaz à effet de serre.	En l'absence du projet, les émissions de polluants atmosphériques dans le secteur resteraient identiques. Toutefois, aucune énergie verte ne serait développée.

10. CHOIX DU PROJET RETENU

10.1. Historique du projet solaire et choix du site

Les terrains du projet ont fait l'objet d'une activité industrielle. Il s'agit d'une ancienne ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux), propriété de la CAN, exploitée depuis 1981 et fermée en 2004 puis réaménagée, sous suivi post-exploitation jusqu'en 2035.

Ce dépôt était initialement exploité par la ville de Niort et autorisé par l'arrêté préfectoral n°942 du 13 octobre 1981.

En 2004, la Communauté d'Agglomération Niortaise a déposé un dossier pour la cessation de dépôt de déchets et la réhabilitation du site qui a donné lieu à l'arrêté préfectoral n°4155 prescrivant des mesures complémentaires pour la fermeture et la réhabilitation de l'installation de stockage de déchets ménagers et assimilés.

En octobre 2004, l'installation est entrée en phase de post-exploitation et a été réaménagée :

- Recouvrement des terrains :
 - une couche de matériaux inertes, pour recouvrement et nivellement ;
 - une couche d'une perméabilité équivalente à 1 m d'argile à 10^{-9} m/s ;
 - une couche de terre végétale sur une épaisseur de 50 cm environ, mélangée à du compost.
 - Clôture du site ;
 - Clôture des bassins de récupération de l'ensemble du site ;
- Mise en place d'un drainage du biogaz par 10 événements passifs comportant une protection antichute.

Conformément à la doctrine nationale en matière de développement de centrales photovoltaïques au sol, la société URBASOLAR a porté sa recherche de site sur des opportunités foncières ne remettant pas en cause un milieu agricole ou forestier et apportant toutes les garanties de réversibilité à l'issue de la période d'exploitation.

Actuellement, le projet de parc solaire de Vallon d'Arty n'est pas compatible avec le PLU de la ville de Niort qui interdit les projets photovoltaïques au sein des zones AP. Une demande de modification du PLU de Niort a été engagée au conseil d'agglomération du 13 décembre 2021 et devrait être validé d'ici à la fin 2022.

Les photographies aériennes anciennes, provenant des campagnes historiques de l'IGN⁸, permettent de retracer l'historique des terrains concernés par le projet. Celles-ci sont présentées et détaillées au sein de la figure suivante :



 Emprise clôturée du projet final

Photographies aériennes et satellites datées retraçant l'historique des terrains

⁸ Institut National de l'Information Géographique et Forestière

10.2. Le choix du parti d'aménagement

Le maître d'ouvrage a été amené à modifier son projet afin de prendre en compte les principaux enjeux environnementaux. Les critères qui ont permis de définir le projet aujourd'hui présenté sont les suivants :

Les critères principaux qui ont été pris en compte dans la définition du projet final ont été les suivants :

- Volet « Risques » : les préconisations du SDIS ont été intégrées au projet (2 citernes de 60 m³, mise en place de pistes de 5 m de large, etc.) et les événements ont été évités ;
- Volet « Hydrologie » : création d'espaces enherbés et choix des caractéristiques techniques du projet (espacement des panneaux, tables, rangées ; choix des matériaux utilisés notamment pour les pistes) ;
- Volet « Paysage » : maintien de haies, choix des coloris pour les panneaux ainsi que pour les clôtures et locaux techniques, choix des revêtements des pistes ;
- Volet « Milieux naturels et biodiversité » : évitement des secteurs à plus forts enjeux comme les haies, les fossés, le bassin.

10.3. Les variantes étudiées

Variante 1 : Implantation initiale (22 juillet 2020)

Cette première version du projet intègre l'évitement de l'ensemble des événements et la mise en place d'une piste d'accès interne accessible depuis le nord.



Variante 1 (source : SEUR VALLON)

Variante 2 : Optimisation de la surface utilisée (17 mai 2021)

L'implantation des panneaux est revue afin d'optimiser la surface utilisée dans le projet (implantation avec VOLTEC, fabrication française). Le projet s'implante sur 4,3 ha.



Variante 2 (source : SEUR VALLON)

Variante 3 – Projet final (29 juillet 2022)

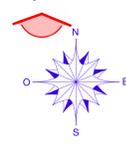
L'implantation finale s'étend sur 3,1 ha et prend en compte les conclusions des études et des mesures hydrauliques, paysagères et environnementales et des avis des services de l'Etat.

Cette implantation a été proposée afin de maximiser la puissance du projet tout en respectant les contraintes paysagères et environnementales mises en lumière par l'analyse de l'état initial du terrain :

- le bassin de récupération à l'ouest des terrains est évité ;
- le poste de livraison du parc est déplacé en limite de la déchetterie afin de faciliter l'accès à GEREDIS ;
- les fossés et noues existants sont maintenus afin de maintenir la continuité hydraulique du site ;
- le chemin au nord-est est évité ;
- 2 noues à redents sont créées (en bordures sud-ouest et sud-est) pour la gestion des eaux pluviales ;
- une seconde citerne a été ajoutée afin de répondre aux prescriptions du SDIS ;
- un poste de transformation a été supprimé (1 poste de transformation prévu dans le projet final).

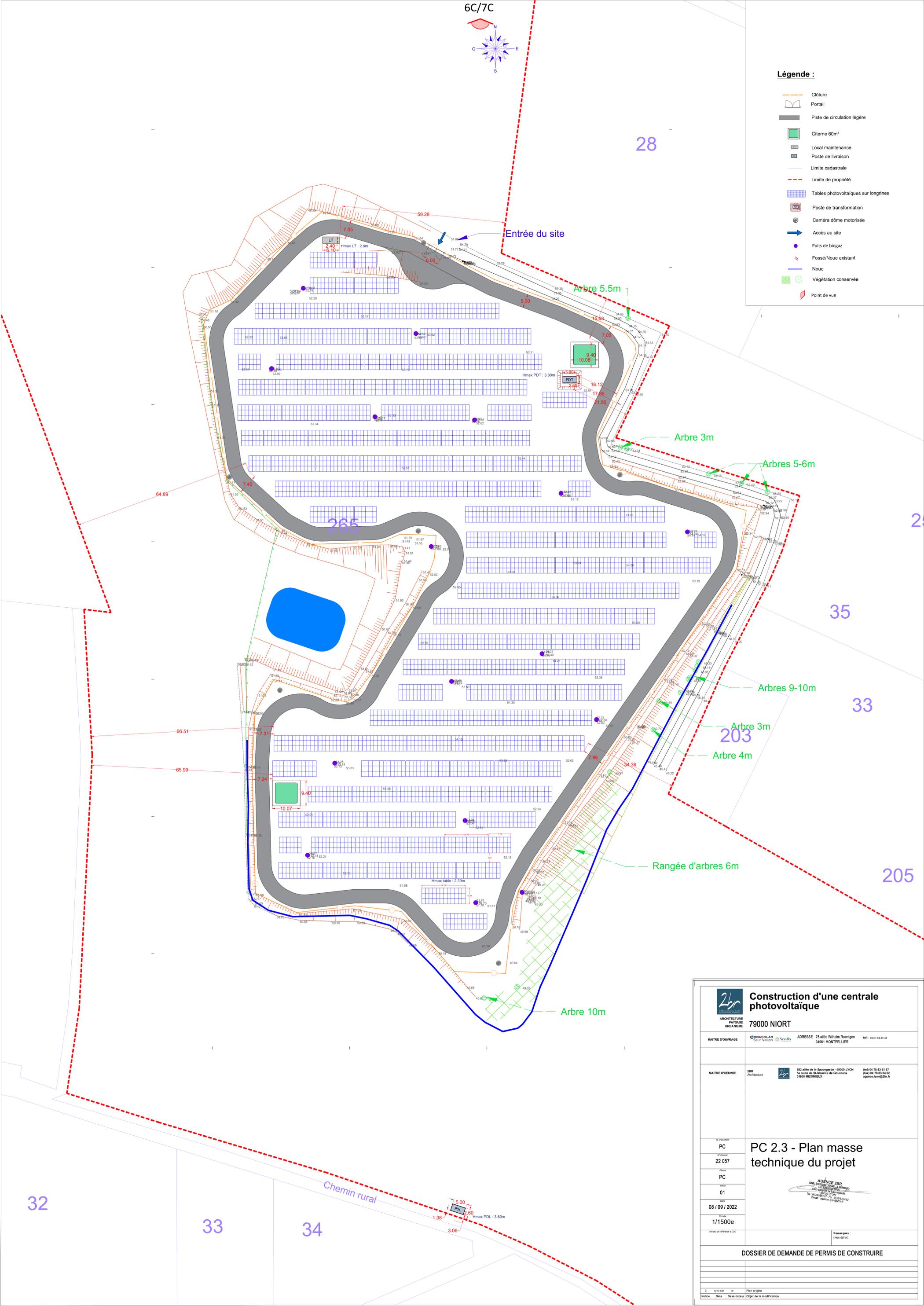
Du point de vue paysager, le choix des matériaux et le coloris des différentes structures favorise l'insertion du parc dans le paysage. La végétation existante en limite des terrains sera conservée afin de limiter les incidences visuelles des équipements.

6C/7C



Légende :

-  Clôture
-  Portail
-  Piste de circulation légère
-  Citerne 60m³
-  Local maintenance
-  Poste de livraison
-  Limite cadastrale
-  Limite de propriété
-  Tables photovoltaïques sur longrines
-  Poste de transformation
-  Caméra dôme motorisée
-  Accès au site
-  Puits de biogaz
-  Fossé/Nouve existant
-  Noue
-  Végétation conservée
-  Point de vue



		Construction d'une centrale photovoltaïque	
ARCHITECTURE PAYSAGE URBANISME		79000 NIORT	
MAÎTRE D'OUVRAGE	 PEBASOLAR SEUR VAILON 	ADRESSE	75 allée Wilhelm Roentgen 34961 MONTPELLIER
MAÎTRE D'ŒUVRE	 2BR Architecture	502 allée de la Sauvagerie - 69009 LYON 20 rue de St-Maurice de Gourdan 01000 MEXIMIEUX	(tel) 04 78 83 81 87 (fax) 04 78 83 84 82 agence.lyon@2br.fr
N° Document	PC	PC 2.3 - Plan masse technique du projet  <small>AGENCE 2BR 502 allée de la Sauvagerie - 69009 LYON 20 rue de St-Maurice de Gourdan 01000 MEXIMIEUX (tel) 04 78 83 81 87 (fax) 04 78 83 84 82 agence.lyon@2br.fr</small>	
N° Ossier	22 057		
Phase	PC		
Index	01		
Date	08 / 09 / 2022		
Échelle	1/1500e	Remarque : (Non défini)	
DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
0	01/10/2021	Plan original	
Indice	Date	Dessinateur	Objet de la modification